



VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS

# PRÉSENTATION DES NOUVEAUX PROGRAMMES

## ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE EN LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

### SÉANCE 3 – JEUDI 09 OCTOBRE 2025

Par Patrice FESSELIER-SOERIP  
CMAI 2025

Formation : enseigner les nouveaux programmes contextualisés d'EMC  
Dispositif : 25a0400087  
Module : 20153



Notre école, faisons-la ensemble

## Plan

- **L'esprit de ces nouveaux programmes d'EMC**
- **Textes de référence**
- **Répartitions horaires**
- **Enjeux sociaux**
- **Objectifs pédagogiques**
- **Progressivité de la 6<sup>e</sup> à la T<sup>le</sup> et finalité**
- **Valeurs par une approche philosophique**
- **Contenus des programmes de 2<sup>nde</sup>/1<sup>re</sup>/T<sup>le</sup> : thématiques, notions et approche par la philosophie**
- **Activités possibles en 2<sup>nde</sup>/1<sup>re</sup>/T<sup>le</sup>**
- **Mise en œuvre en 2<sup>nde</sup>/1<sup>re</sup>/T<sup>le</sup> : démarche pédagogique par une approche philosophique.**



**VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS**

**Comment former des citoyens capables de faire vivre  
les valeurs démocratiques dans un monde fragmenté ?**



**Notre école, faisons-la ensemble**



VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS

« Il n'y a pas de démocratie sans culture du commun »  
**Paul RICŒUR**



Notre école, faisons-la ensemble



VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS

## 1. Le lien social suppose la reconnaissance mutuelle

Le vivre-ensemble ne se décrète pas : il repose sur la capacité à reconnaître l'autre comme égal et différent. Cette reconnaissance est à la fois éthique, juridique et politique.



Notre école, faisons-la ensemble



VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS

**Sans reconnaissance, il n'y a ni confiance, ni paix durable, ni cohésion sociale.**



**Notre école, faisons-la ensemble**



VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS

## 2. L'engagement est un acte de responsabilité envers autrui

Être citoyen, c'est assumer une responsabilité vis-à-vis des autres et du bien commun.

L'engagement est un acte libre, orienté vers l'espérance : un pari sur la possibilité d'un monde plus juste.



Notre école, faisons-la ensemble



VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS

### 3. Les valeurs républicaines doivent être vécues et partagées

La nécessité de raconter une histoire commune, un « récit national » ouvert.

Cela implique une mémoire partagée, qui accepte les conflits d'interprétation, mais cherche la justice et la réconciliation.



Notre école, faisons-la ensemble



VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS

*« Il n'y a pas de démocratie sans culture du commun »*

Comment transmettre cette culture aux élèves ?



Notre école, faisons-la ensemble

## QUELS TEXTES DE RÉFÉRENCE POUR CES NOUVEAUX PROGRAMMES ?

### Cadre réglementaire :

Publication au BO n°24 du 13 juin 2024 : programme national

Bulletin officiel n°27 du 3 juillet 2025: programme adapté/contextualisé à la Nouvelle-Calédonie

Site Eduscol : le Livret d'accompagnement pour la classe de Seconde GT : droits, libertés et responsabilités et son annexe documentaire (2025)

### Une mise en application progressive :

- Rentrée 2025 : seconde GT
- Rentrée 2026 : première générale et première technologique
- Rentrée 2027 : terminale générale et terminale technologique

# QUELLE RÉPARTITION HORAIRE ?

## LYCÉE

Parce qu'il porte des ambitions civiques communes pour toutes les lycéennes et tous les lycéens, le programme d'enseignement moral et civique du lycée présente des notions et contenus d'enseignement identiques pour toutes les voies. Sa mise en œuvre est toutefois adaptée aux horaires et aux différents contextes d'enseignement. Les horaires indiqués ci-dessous le sont à titre indicatif.

### Seconde : Droits, libertés et responsabilité

#### Attendus et objectifs

En classe de seconde, les acquis de la scolarité obligatoire sont mobilisés pour engager une réflexion renouvelée sur l'État de droit, sur son origine et son évolution. Il s'agit de souligner que l'État de droit garantit nos libertés, en même temps qu'un authentique pluralisme démocratique. Ainsi se poursuit la réflexion sur la laïcité, d'une part, et, d'autre part, sur le potentiel de création de nouveaux droits au sein d'une société démocratique. L'exercice des libertés appelle à la responsabilité, autant pour les sauvegarder ou les étendre que pour répondre aux considérables défis de la société contemporaine : la montée d'une information pléthorique et inégale, les risques environnementaux ou la transition écologique.

**L'État de droit garantit les droits et libertés et un pluralisme démocratique (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)**

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
État de droit (vu en 4 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'État de droit, dans lequel la justice est indépendante, les pouvoirs publics sont soumis au droit et les citoyens égaux devant la loi, est garant des libertés et des droits fondamentaux ;</li> </ul> <p style="color: orange;"><i>la Nouvelle-Calédonie, collectivité sui generis, possède un régime constitutionnel unique, issu des accords de 1988 et 1998, qui respecte l'État de droit, avec une organisation institutionnelle spécifique (provinces, congrès, gouvernement collégial) ;</i></p>	<p>À partir des textes européens (Convention européenne des droits de l'homme - CEDH, Charte européenne des droits fondamentaux), définir, par une approche historique, l'État de droit en s'appuyant sur les éléments abordés en quatrième.</p> <p>Étudier une décision de justice administrative (Conseil d'État).</p> <p style="color: orange;">Comprendre que le régime calédonien respecte l'État de droit (hiérarchie des normes, séparation des pouvoirs, égalité des droits), mais que le corps électoral restreint pour certaines élections suscite des débats. Les institutions, flexibles, peuvent s'adapter aux enjeux via le débat démocratique.</p>

## Volume horaire annuel : 18h

### En Seconde :

- Partie 1 : 6h
- Partie 2 : 6h
- Partie 3 : 6h

### En Première :

- Partie 1 : 9h
- Partie 2 : 9h

### En terminale :

- Partie 1 : 9h
- Partie 2 : 9h

## POURQUOI DE NOUVEAUX PROGRAMMES ?

**Contexte :**

Répondre aux évolutions sociétales des années 2020.

Répondre aux nouveaux besoins en matière d'éducation à la citoyenneté.

Renforcer la cohérence avec les autres éducations à la citoyenneté :

- Éducation aux Médias et à l'Information (EMI)
- Éducation au Développement Durable (EDD)

## QUELLES FINALITÉS ?

L'EMC vise à :

- former des citoyens conscients et responsables, capables de dépasser les intérêts particuliers pour rechercher le bien commun.
- développer une culture civique progressive, adaptée à chaque âge, qui accompagne les élèves tout au long de leur scolarité.

**Développement de la pensée critique** : encourager les élèves à analyser et à évaluer de manière critique les informations et les situations.

**Promotion des valeurs républicaines** : renforcer l'adhésion aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

**Engagement citoyen** : inciter à la participation active des élèves dans la vie démocratique dans la classe et dans leur établissement.

## QUELLES VALEURS ? QUELS PRINCIPES ?

**Les fondements :** liberté, égalité, fraternité, laïcité.

S'y rattachent : égalité femmes-hommes, refus des discriminations, solidarité, respect de la dignité humaine, État de droit.

**Ces valeurs** structurent la vie démocratique en France et inscrivent la République dans la communauté internationale.

**Place dans le parcours civique calédonien :**

L'EMC est essentiel dans l'éducation à la citoyenneté : il irrigue l'ensemble des disciplines et de la vie scolaire.

Il encourage les élèves à participer à la vie démocratique : projets, commémorations, engagement associatif, service civique ou SNU.

## QUELLES MÉTHODES ?

### Méthodes et pédagogie

- Pédagogie active centrée sur : situations concrètes, débats réglés, dilemmes moraux, analyses savantes, expériences vécues.
- Développement des compétences orales, argumentatives et critiques.
- Place importante aux travaux coopératifs et aux projets interdisciplinaires.
- Accent sur les questions vives de société : démocratie numérique, enjeux écologiques, discriminations, médias, IA, sujets politiques calédoniens...

## QUELLE PROGRESSIVITÉ ?

- Logique spirale : les mêmes thèmes sont approfondis à mesure que les élèves grandissent.
- L'EMC prépare progressivement à la majorité civique et politique, en ouvrant l'élève à une compréhension élargie des enjeux de société, jusqu'à l'échelle mondiale.

## QUELLE PROGRESSIVITÉ DE LA 6<sup>e</sup> À LA TERMINALE ?

**Sixième** : apprendre à vivre dans une société démocratique

**Cinquième** : égalité, fraternité et solidarité

**Quatrième** : défendre les droits et les libertés

**Troisième** : faire vivre la démocratie

**Seconde** : droits, libertés et responsabilité

**Première** : cohésion et diversité dans une société démocratique

**Terminale** : la vie démocratique : débat, délibération et prise de décision



**Comment dans un État démocratique,  
les valeurs et l'engagement, peuvent permettre de « faire-société »  
et de constituer le vivre-ensemble ?**

## Comment dans un État démocratique, les valeurs et l'engagement, peuvent permettre de « faire-société » et de construire le vivre-ensemble ?

« *Il n'y a pas de démocratie sans culture du commun.* »  
**Paul Ricœur**

FAIRE-SOCIÉTÉ

« *Le lien social est une œuvre d'art.* »  
**Cornelius Castoriadis**

« *La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.* »  
**John Stuart Mill**

VALEURS  
RÉPUBLICAINES

« *La République n'est pas une machine qui fonctionne toute seule : elle a besoin de citoyens.* »  
**Albert Camus**

## Comment dans un État démocratique, les valeurs et l'engagement, peuvent permettre de « faire-société » et de construire le vivre-ensemble ?

### ENGAGEMENT

« L'homme est condamné à être libre. »  
**Jean-Paul Sartre**

« La justice n'est pas la charité. Elle est la condition du vivre ensemble. »  
**John Rawls**

### CITOYENNETÉ ACTIVE ET DÉMOCRATIE

« Ce n'est pas l'État qui fait la société, c'est la société qui fait l'État. »  
**Emmanuel Mounier**

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE SECONDE ?

- Étudier l'État de droit comme garant des libertés et du pluralisme démocratique : origine, évolution et rôle dans la société contemporaine, en lien avec la sécularisation, la hiérarchie des normes et la laïcité.
- Assumer la responsabilité face aux enjeux actuels tels que la désinformation, la transition écologique ou la protection de l'environnement.
- Analyser la liberté de la presse et de l'information, les nouveaux défis liés au numérique pour montrer les tensions entre liberté d'expression et régulation nécessaire.
- Comprendre les droits environnementaux et la responsabilité collective envers la biodiversité : la Charte de l'environnement et des exemples concrets d'actions publiques et citoyennes.

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE PREMIÈRE ?

- Amener la réflexion vers la cohésion et la diversité dans une société démocratique.
- S'interroger sur les valeurs et principes de la République comme fondements du lien social : la lutte contre les inégalités et les discriminations.
- Comprendre les conditions de la cohésion sociale : la solidarité et la fraternité, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'antitsiganisme, la xénophobie ou les discriminations anti-LGBT.
- Amener la réflexion sur la République et la Nation : l'indivisibilité, la décentralisation, la question de la nationalité et de la citoyenneté, les enjeux mémoriels.
- Comprendre la dimension de défense et de sécurité nationale, associée à la société numérique et aux défis contemporains : le terrorisme, la cybersécurité pour relier l'appartenance nationale à des enjeux globaux.

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE TERMINALE ?

- Parachever l'éducation à la citoyenneté active : la vie démocratique, le débat, la délibération et la prise de décision.
- Comprendre comment les citoyens s'informent et discutent à l'ère numérique.
- Comprendre comment les institutions délibératives assurent la légitimité des décisions par le débat et le vote.
- Explorer la culture du débat, le rôle des partis politiques et de la société civile, l'expression de l'opinion publique, les formes nouvelles de démocratie participative.
- S'interroger sur la place du numérique dans le débat démocratique et sur les formes d'engagement citoyen : les institutions délibératives à différentes échelles : nationales, européennes et internationales.
- Étudier le droit européen, le droit international et les institutions comme l'ONU : les avancées, les blocages et les compromis qui fondent la vie démocratique dans un monde interdépendant.

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE SECONDE ?

Thèmes principaux	Objectifs visés
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Droits, libertés et responsabilité</li><li>2. La laïcité et les valeurs de la République</li><li>3. L'engagement et la participation citoyenne</li></ol>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Comprendre les notions de droits et de libertés, ainsi que les responsabilités individuelles et collectives qui en découlent.</li><li>- Appréhender les principes de la laïcité et leur application dans la société.</li><li>- Encourager l'engagement des élèves.</li></ul>

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE SECONDE ?

Thématisques	Notions	Philosophes	Questions possibles pour interroger les lycéens
L'État de droit et la justice	État de droit Justice Égalité Séparation des pouvoirs	Montesquieu Aristote John Rawls	La loi est-elle toujours juste ?
Évolution du droit et hiérarchie des normes	Sécularisation Hiérarchie des normes Droit coutumier	Hans Kelsen Thomas d'Aquin Michel Villey	Le droit doit-il être le même pour tous ?
Laïcité et pluralisme religieux	Laïcité Liberté de conscience Neutralité Pluralisme Convictions	John Locke Jean Baubérot Charles Taylor	Peut-on croire librement dans une République laïque ?

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE SECONDE ?

Thématisques	Notions	Philosophes	Questions possibles pour interroger les lycéens
<b>Liberté et ordre public</b>	Liberté individuelle Responsabilité Nouvelles libertés	Benjamin Constant John Stuart Mill Claude Lefort	Faut-il limiter les libertés pour protéger la société ?
<b>Liberté d'expression et information</b>	Presse Opinion Expression Régulation Pluralisme Réseaux sociaux	Voltaire Hannah Arendt Umberto Eco	La liberté d'expression doit-elle avoir des limites ?
<b>Désinformation et médias numériques</b>	Fiabilité des sources Médias sociaux IA Fake news	Michel Foucault Byung-Chul Han Shoshana Zuboff	eut-on encore savoir ce qui est vrai ?

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE SECONDE ?

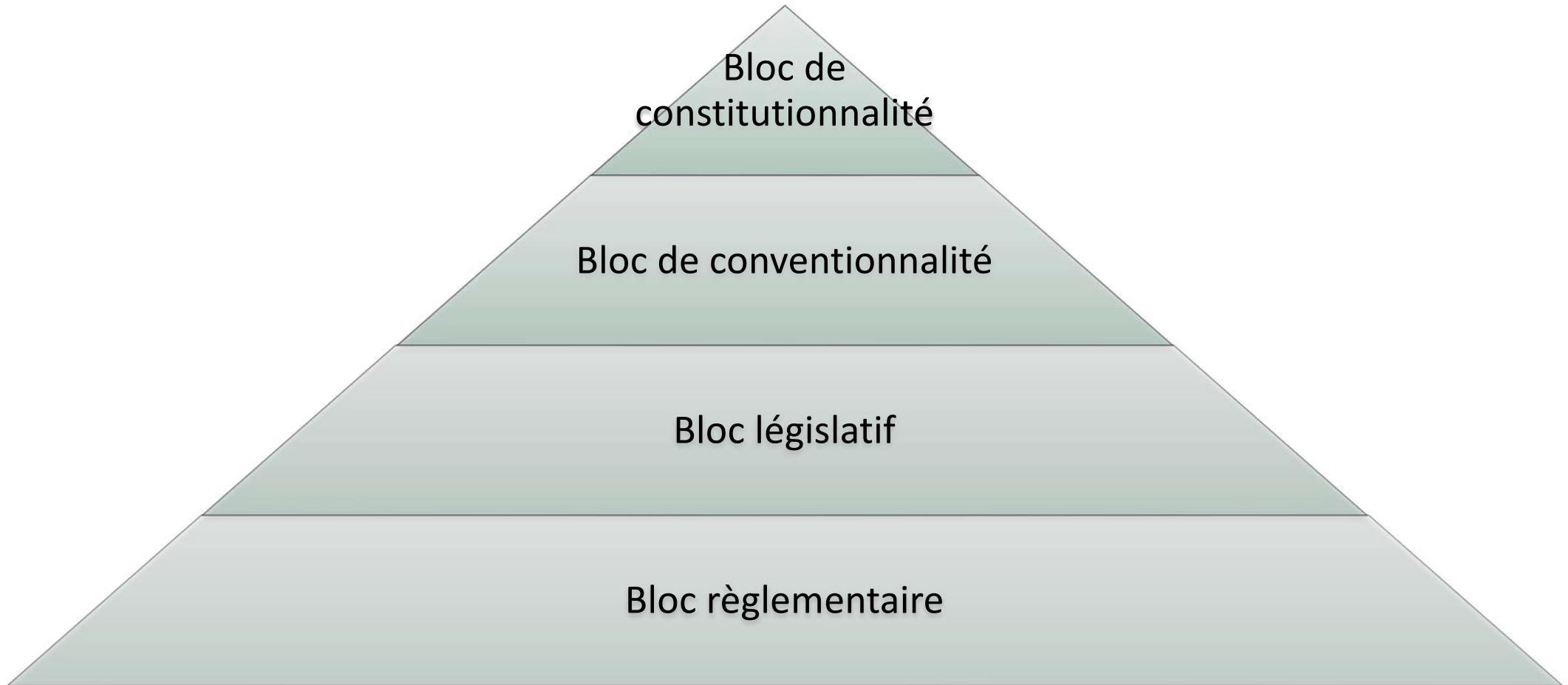
Thématisques	Notions	Philosophes	Questions possibles pour interroger les lycéens
Droits environnementaux et développement durable	Biodiversité Responsabilité Charte de l'environnement Droit du vivant	Hans Jonas Vandana Shiva Edgar Morin	Peut-on concilier progrès et respect du vivant ?
Responsabilité individuelle et collective	Transition écologique démocratie environnementale	Albert Schweitzer Dominique Bourg Bruno Latour	Suis-je responsable de ce que fait l'humanité à la planète ?

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE CE PROGRAMME ?

ACTIVITÉ	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE
Procès fictif : un cas d'atteinte à la liberté d'expression ou à l'environnement	Comprendre l'État de droit et la hiérarchie des normes	Distribution des rôles (juges, avocats, témoins), recherche juridique, débat argumenté
Fact-checking collaboratif	Exercer l'esprit critique face à l'information	Analyse de publications sur les réseaux sociaux à l'aide d'outils (Pharos, OSINT)
Cartographie des libertés dans le monde	Appréhender la pluralité des régimes politiques	Réalisation de cartes (StoryMap) ou infographies interactives comparant des indicateurs (RSF, Freedom House...)
Découvrir le monde judiciaire	Découvrir le fonctionnement de l'institution judiciaire et se familiariser avec le concept d'état de droit.	Participation à une audience correctionnelle accompagnée par un magistrat/un avocat

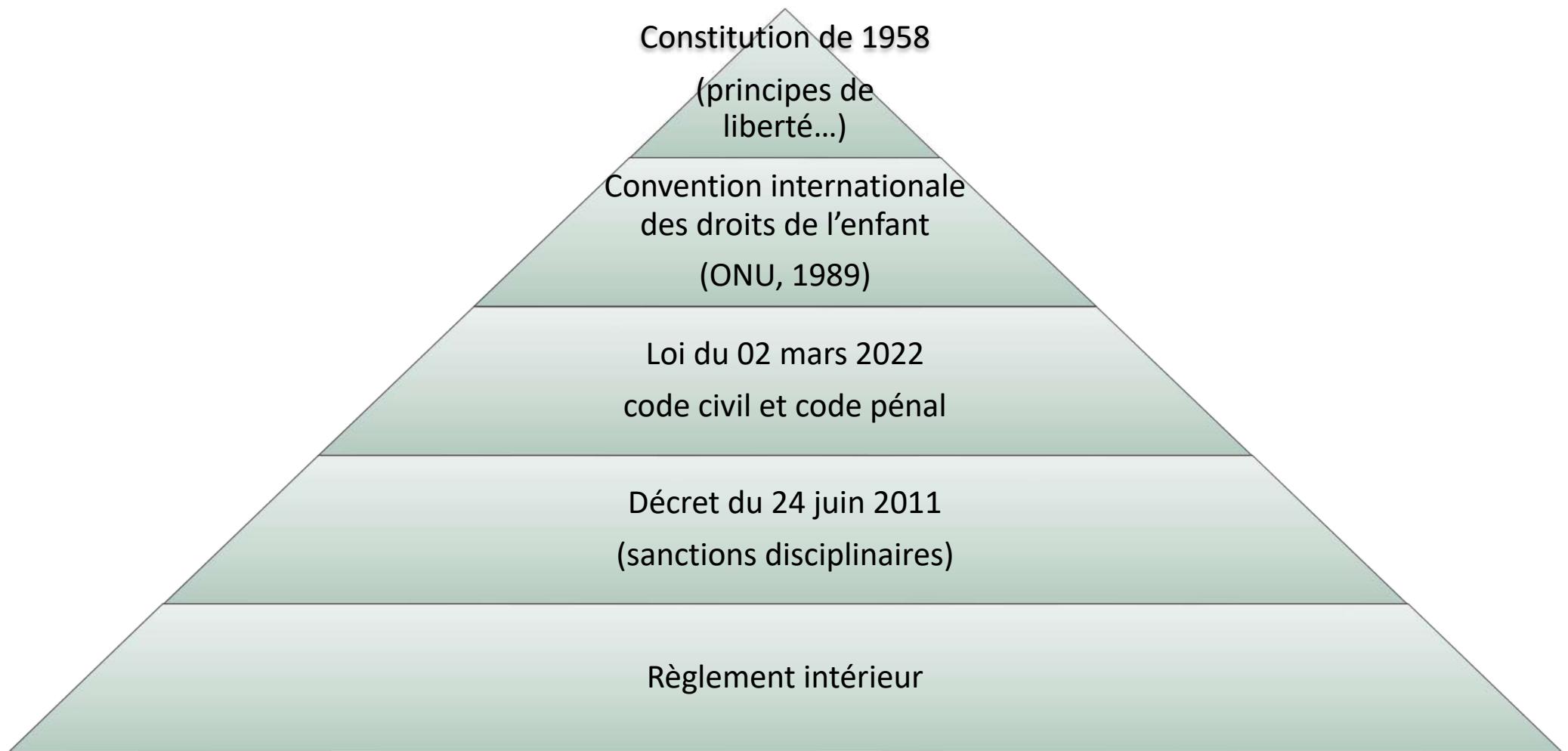
## La pyramide des normes – Hiérarchie des normes

**Chaque norme inférieure doit respecter les normes supérieures**



## La pyramide des normes – Hiérarchie des normes

### L'exemple de l'École



## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME DE SECONDE GT ?

### Partie 1 – L’État de droit garantit les droits et libertés et un pluralisme démocratique (6h)

**Contenu d’enseignement :** « *L’État de droit, dans lequel la justice est indépendante, les pouvoirs publics sont soumis au droit et les citoyens égaux devant la loi, est garant des libertés et des droits fondamentaux.* »

**Approche philosophique :** l’État de droit et la justice : la loi est-elle toujours juste ?

- un penseur de l’Antiquité
- un philosophe des Lumières
- un philosophe contemporain

**Démarche pédagogique :**

- objectifs
- corpus documentaire : textes amenant à une réflexion philosophique, textes de lois, approche historique et article de presse
- questionnement : questions et réponses attendues
- bilan organisé en thèse/antithèse/synthèse+ carte heuristique autour des notions
- une mise au point scientifique.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

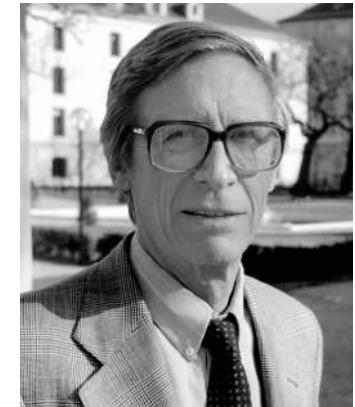
### L'État de droit et la justice : « la loi est-elle toujours juste ? »



**Aristote**  
*Éthique à Nicomaque*  
(IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.)



**Charles de Montesquieu**  
*De l'esprit des lois*  
(1748)

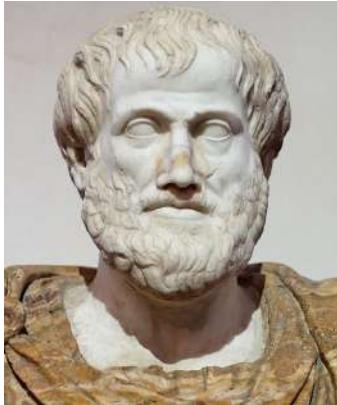


**John Rawls**  
*Théorie de la justice*  
(1971)

« Il y a une justice légale et une justice équitable ; et l'équité est supérieure à la justice légale. [...] La loi parle de manière universelle, mais dans certains cas, cette universalité est une source d'injustice. »

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

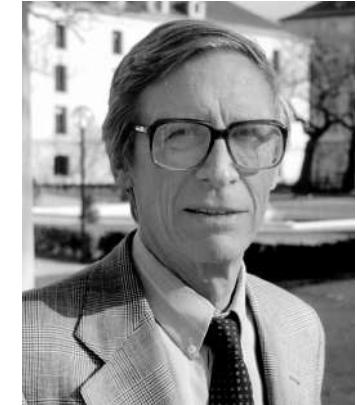
### L'État de droit et la justice : « la loi est-elle toujours juste ? »



**Aristote**  
*Éthique à Nicomaque*  
(IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.)



**Charles de Montesquieu**  
*De l'esprit des lois*  
(1748)

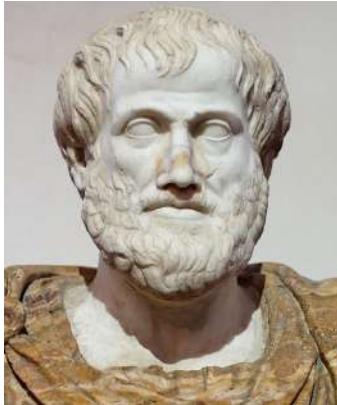


**John Rawls**  
*Théorie de la justice*  
(1971)

« Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. [...] Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutive. »

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

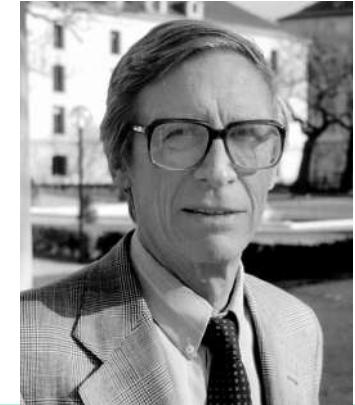
### L'État de droit et la justice : « la loi est-elle toujours juste ? »



**Aristote**  
*Éthique à Nicomaque*  
(IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.)



**Charles de Montesquieu**  
*De l'esprit des lois*  
(1748)



**John Rawls**  
*Théorie de la justice*  
(1971)

« Chaque personne possède une inviolabilité fondée sur la justice qui, même au nom du bien-être de la société tout entière, ne peut être transgessée. »

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

### L'État de droit et la justice : « la loi est-elle toujours juste ? »



**Martin Luther King Jr.**  
*Lettre de la prison de Birmingham*  
(1963)

« Une loi juste est un code fait par l'homme qui est en accord avec la loi morale ou la loi divine. Une loi injuste est un code qui n'est pas en harmonie avec la loi morale. [...] Toute loi qui élève la personnalité humaine est juste. Toute loi qui dégrade la personnalité humaine est injuste. »

« *Quand Rosa Parks a été arrêtée, elle a exprimé la dignité de la personne humaine en désobéissant à une loi injuste.* »

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

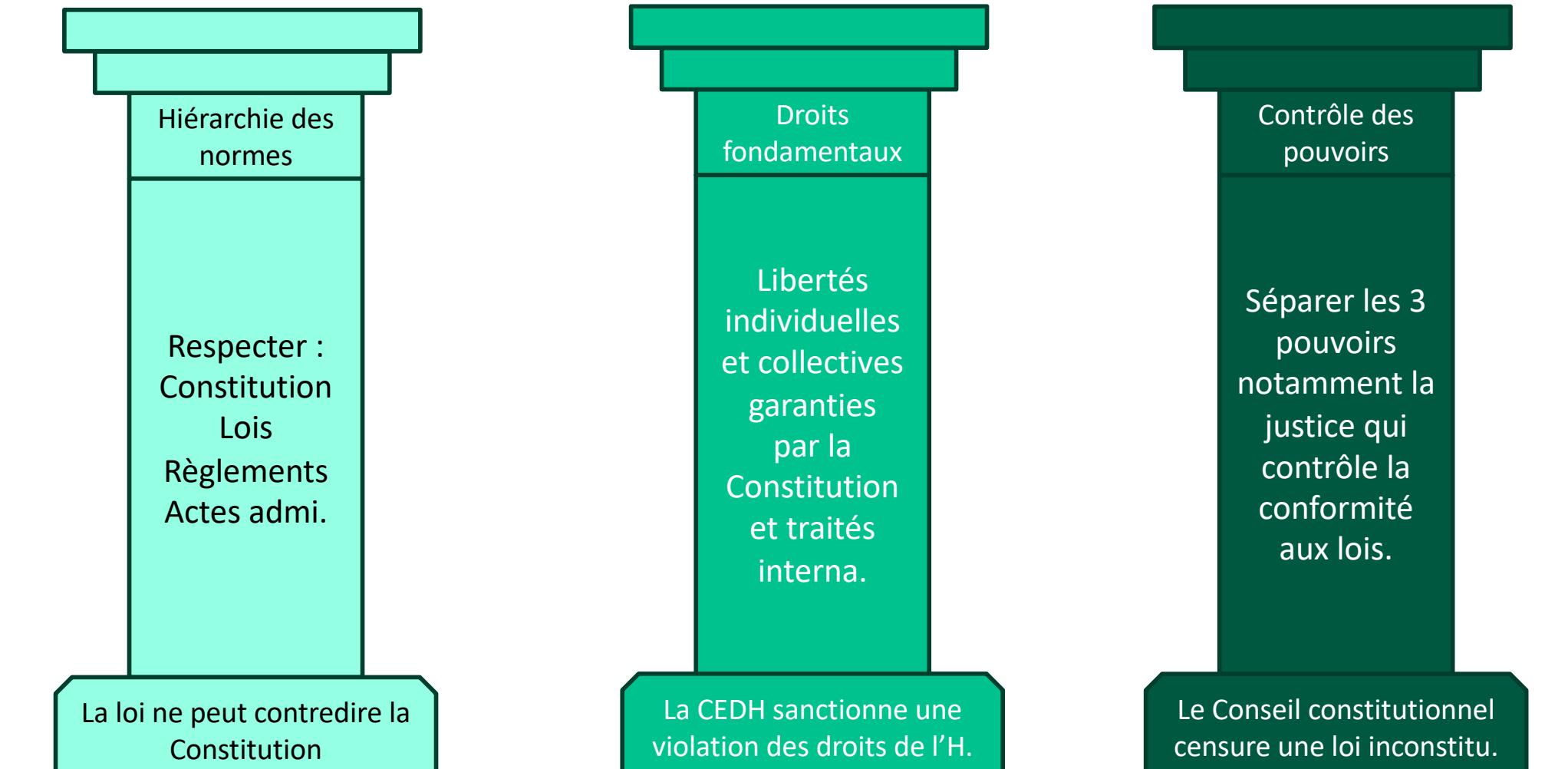
### L'État de droit et la justice : « la loi est-elle toujours juste ? »

#### Objectifs

- Comprendre ce qu'est l'État de droit : un système où la loi est au-dessus de tous mais doit elle-même respecter la justice
- Distinguer légalité (conformité à la loi) et légitimité (conformité à la justice)
- Relier les concepts philosophiques d'Aristote, de Montesquieu et de Rawls) à l'étude d'un cas : la Nouvelle-Calédonie, de l'indigénat à l'accord de Bougival
- Développer l'esprit critique : questionner si la loi est toujours juste et comment elle peut évoluer.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

### Les 3 piliers de l'État de droit



## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

### L'État de droit et la justice : « la loi est-elle toujours juste ? »

« Ce qui est équitable, tout en étant juste, n'est pas le juste selon la loi, mais un correctif de la justice légale. La raison en est que la loi est toujours quelque chose de général, et qu'il y a des cas d'espèce pour lesquels il n'est pas possible de poser une règle générale qui s'y applique d'une manière convenable. Dans les cas où il est nécessaire de parler en termes généraux, sans pouvoir le faire exactement, la loi prend ce qui est vrai le plus souvent, sans ignorer toutefois la possibilité d'erreur. Or, la loi, restant telle quelle, et les cas particuliers échappant à ses dispositions, c'est là où le législateur a omis de prévoir et où il a failli à établir une règle, que l'équitable intervient pour suppléer et corriger ce défaut. C'est en ce sens que l'équitable est juste et supérieur à une certaine espèce de justice, non pas à la justice absolue, mais au juste légal. Voilà ce qu'est l'équitable : un correctif de la loi là où elle est déficiente par suite de son caractère universel. »

Aristote,  
*Éthique à Nicomaque*,  
Livre V, chapitre 10,  
page 1137b.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

« Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice.

Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire, car le juge serait législateur.

Si elle était jointe à la puissance exécutive, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur.

Tout serait perdu si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçait ces trois pouvoirs : celui de faire les lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers. »

**Montesquieu,**  
*De l'esprit des lois,*  
Livre XI, chap. 6,  
« De la Constitution d'Angleterre ».

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

« La justice est la première vertu des institutions sociales, comme la vérité l'est des systèmes de pensée.

Une théorie, aussi élégante et économique soit-elle, doit être rejetée ou révisée si elle n'est pas vraie ; de même, des lois et des institutions, aussi efficaces et bien ordonnées soient-elles, doivent être réformées ou abolies si elles sont injustes.

Chaque personne possède une inviolabilité fondée sur la justice qui, même au nom du bien-être de la société tout entière, ne peut être transgessée.

Pour cette raison, la justice nie que la perte de liberté de certains puisse être justifiée par un plus grand bien partagé par d'autres. Elle ne permet pas que les sacrifices imposés à quelques-uns soient compensés par l'avantage plus grand que d'autres en retirent. Dans une société juste, les libertés garanties par la justice ne sont pas sujettes à négociation politique ni au calcul des intérêts sociaux. »

**John Rawls,**  
*Théorie de la justice*, Seuil,  
1987 (p. 19-20)

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

Décret du 9 décembre 1887 relatif au régime disciplinaire applicable aux indigènes de la Nouvelle-Calédonie

### Article 1

Les indigènes sont soumis à un régime disciplinaire spécial, exercé par les administrateurs de district.

### Article 2

Les administrateurs peuvent infliger, pour les infractions prévues, des peines disciplinaires allant :  
de l'amende jusqu'à 50 francs,  
à l'emprisonnement de quinze jours maximum,  
ou à des travaux forcés n'excédant pas dix jours.

### Article 3

Les peines prévues par le présent décret ne peuvent être infligées que pour les infractions spécifiées ci-dessous.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

### **Article 6** (extraits des « contraventions spéciales »)

Sont réputés contraventions spéciales :

le refus de travail, l'abandon de chantier ou l'absence injustifiée d'une journée ;

l'abandon du lieu de résidence sans autorisation de l'autorité administrative ;

la réunion sans autorisation préalable ;

l'ivresse publique ;

l'insolence, le manque de respect ou l'injure envers un colon ou un agent de l'autorité ;

le port d'armes sans autorisation.

### **Article 12**

Les administrateurs pourront infliger directement les peines prévues, sans jugement préalable par un tribunal.

### **Article 15**

Les peines disciplinaires prononcées sont exécutoires immédiatement et sans possibilité d'appel devant une juridiction ordinaire.

Source : *Journal officiel de la République française*, 11 décembre 1887 – Gallica, BNF.

## **COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?**

Abolition progressive du statut de l'indigénat et affirmation de l'égalité des droits en Nouvelle-Calédonie

Date	Texte officiel	Contenu
22 décembre 1945	Ordonnance (indigénat)	Suppression des sanctions administratives spécifiques
07 mai 1946	Loi Lamine-Guèye	Citoyenneté française pour tous les habitants des colonies
20 septembre 1947	Loi organique	Abolition de la justice d'exception et accès aux postes publics
Avril-août 1946	Loi Houphouët-Boigny	Abolition du travail forcé (application retardée en NC)
Août 1945-1951	Ordonnances élargissant le droit de vote	Accès progressif des droits électoraux pour certaines catégories d'indigènes

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

« Projet de loi constitutionnelle portant modification du corps électoral pour les élections au congrès et aux assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie »

Le corps électoral pour les élections provinciales de la Nouvelle-Calédonie est défini à l'article 77 de la Constitution et à l'article 188 de la loi organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie. Ce corps électoral est gelé à l'année 1998 depuis la réforme constitutionnelle du 23 février 2007. Ainsi, en 2023, environ 20% des citoyens (42 596 électeurs) étaient inscrits sur la liste électorale générale de Nouvelle-Calédonie sans être inscrits sur la liste électorale spéciale pour les élections provinciales.

Sans remettre en cause la notion de citoyenneté calédonienne et l'existence d'un corps électoral restreint, le projet de loi constitutionnelle modifie le corps électoral pour les élections provinciales en l'ouvrant aux électeurs :

inscrits sur la liste électorale générale de Nouvelle-Calédonie ;  
et qui y sont nés ou y sont domiciliés depuis au moins 10 ans.

Un nouvel article 77-1 est introduit dans ce sens dans la Constitution de 1958. Cette modification doit rendre électeurs près de 25 000 personnes, dont 12 000 natifs.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

Il était prévu que la réforme s'applique au 1er juillet 2024, après son adoption par le Parlement réuni en Congrès. Toutefois, le texte précisait qu'elle n'entrerait pas en vigueur ou deviendrait caduque si un accord était conclu entre indépendantistes et loyalistes sur le futur statut du territoire jusqu'à 10 jours avant la date des prochaines élections provinciales (fixées au plus tard au 15 décembre 2024).

Source : Vie publique.fr, 1<sup>er</sup> octobre 2024.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

Accord de Bougival, projet pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, 12 juillet 2025

« Il est créé une nationalité calédonienne, les Calédoniens bénéficiant ainsi d'une double nationalité, française et calédonienne. [...]

La loi fondamentale pourra modifier les signes identitaires du pays (nom, drapeau, etc.), accueillir une charte des valeurs calédoniennes (républicaines, kanak, océaniennes...). [...]

L'ensemble des électeurs de nationalité calédonienne pourront donner leur approbation à un projet conjoint de l'État et du Congrès de la Nouvelle-Calédonie. [...]

Pour les élections de 2026, les électeurs devront remplir l'un des critères suivants : avoir été inscrit sur les anciennes listes électorales spéciales ; être né en Nouvelle-Calédonie ou y résider depuis au moins quinze années continues et être inscrit sur la liste électorale générale (LEG) à la date de l'élection. Pour les élections suivantes, seront admises à participer au scrutin les personnes de nationalité calédonienne. [...]

L'accord prévoit la transformation de la Nouvelle-Calédonie en un État de Nouvelle-Calédonie au sein de la République française, doté d'une loi fondamentale qui organisera ses institutions, ses signes identitaires et ses modalités de représentation. »

Source : Gouvernement de la République, [info.gouv.fr](http://info.gouv.fr), 12 juillet 2025.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

### L'État de droit et la justice : « la loi est-elle toujours juste ? »

#### Questions

**1. Doc 1 – Que veut dire Aristote lorsqu'il affirme que « l'équitable est juste, mais ce n'est pas le juste selon la loi » ?**

La loi étant générale, elle peut être injuste dans certains cas particuliers. L'équité corrige ces défauts pour appliquer la justice de manière plus adaptée.

**2. Doc 2 – Pourquoi Montesquieu insiste-t-il sur la séparation des pouvoirs ?**

Si les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont confondus, la loi devient arbitraire. La séparation des pouvoirs garantit que la loi soit appliquée de manière juste et protège la liberté des citoyens.

**3. Doc 3 – Pourquoi Rawls affirme-t-il que « chaque personne possède une inviolabilité fondée sur la justice » ?**

Parce que la justice est supérieure à l'efficacité sociale. Une loi ne peut jamais sacrifier les droits fondamentaux d'un individu au profit du bien-être collectif.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

### L'État de droit et la justice : « la loi est-elle toujours juste ? »

#### 4. Doc 4 – Quelles libertés fondamentales étaient retirées aux Kanak par le statut de l'indigénat ?

Liberté de circuler, de se réunir, d'être jugé par un tribunal indépendant. Les Kanak étaient soumis à une justice d'exception exercée par l'administration coloniale.

#### 5. Doc 5 – Comment les textes de 1945-1947 réparent-ils les injustices du statut de l'indigénat ?

Ils accordent la citoyenneté française à tous les habitants des colonies, abolissent le travail forcé et mettent fin à la justice d'exception.

#### 6. Doc 6 – Pourquoi la réforme constitutionnelle de 2024 a-t-elle été contestée ?

Parce qu'elle élargissait le corps électoral provincial (environ 25 000 électeurs supplémentaires) ce qui était légal au regard de la Constitution mais perçu comme injuste par une partie de la population kanak qui craignait une dilution de son poids politique.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

### L'État de droit et la justice : « la loi est-elle toujours juste ? »

7. Doc 7 – Quelles mesures l'accord de Bougival met-il en place pour rétablir un équilibre perçu comme plus juste ?

Création d'une nationalité calédonienne (double nationalité), possibilité de modifier les signes identitaires (nom, drapeau, charte des valeurs), redéfinition du corps électoral et transformation en un « État de Nouvelle-Calédonie » au sein de la République française.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

### L'État de droit et la justice : « la loi est-elle toujours juste ? »

**Bilan :** À partir des philosophes et des cas étudiés, la loi est-elle toujours juste ?

**Thèse : la loi est toujours juste car elle est la même pour tous**

La loi est un principe d'égalité : elle s'applique de manière générale et impersonnelle sans distinction (idéal de l'État de droit).

Pour Montesquieu, la loi bien encadrée par la séparation des pouvoirs est la garantie de la liberté.

Exemple : en démocratie, voter une loi à la majorité donne une légitimité collective qui fonde sa justice.

**Antithèse : la loi peut être injuste**

Pour Aristote, la loi est trop générale : elle peut produire de l'injustice si elle n'est pas corrigée par l'équité.

Pour Rawls, une loi efficace peut être inacceptable si elle viole les droits fondamentaux d'un individu.

Exemples : l'indigénat (1887-1946) ou la réforme du corps électoral de 2024 en Nouvelle-Calédonie qui sont légales mais vécues comme injustes par ceux qui en subissaient les conséquences.

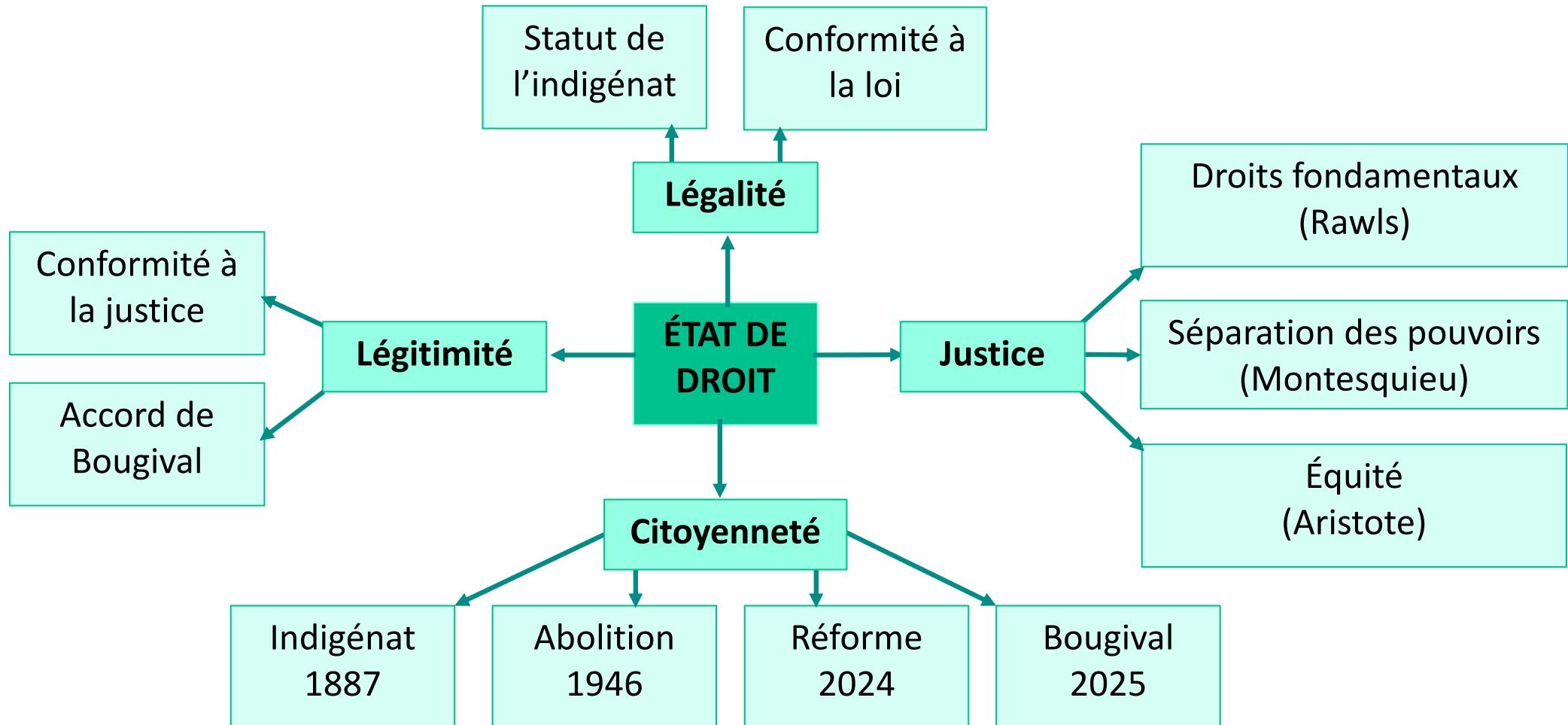
**Synthèse : la loi n'est juste que si elle respecte des principes supérieurs de justice**

La légalité ne suffit pas : une loi doit être évaluée à partir du principe de l'équité (Aristote), de la séparation des pouvoirs (Montesquieu) et de la protection des droits fondamentaux (Rawls).

L'histoire de la Nouvelle-Calédonie illustre ce mouvement : des lois coloniales injustes → abolition du statut de l'indigénat → tensions sur le corps électoral → compromis de l'accord de Bougival.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

Carte heuristique – L'État de droit et la justice : « la loi est-elle toujours juste ? »



## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

### Mise au point scientifique L'État de droit et la justice en France et en Nouvelle-Calédonie

L'État de droit désigne une organisation politique dans laquelle toutes les institutions et toutes les personnes, y compris celles qui gouvernent, sont soumises à la loi. Mais la loi elle-même doit respecter des principes supérieurs, comme les droits fondamentaux, la Constitution ou la justice. Ce n'est donc pas seulement un État qui fait des lois, mais un État où la loi est encadrée et limitée pour éviter l'arbitraire.

Le juriste autrichien Hans Kelsen, au XX<sup>e</sup> siècle, a proposé l'idée de la hiérarchie des normes : chaque loi doit être conforme à une norme supérieure, jusqu'à la Constitution, considérée comme la norme fondamentale (*Théorie pure du droit*, 1934). Montesquieu, bien avant lui, avait montré qu'il n'y a pas de liberté si la fonction de juger n'est pas séparée de celles de faire les lois et de les exécuter (*De l'esprit des lois*, 1748). Sans cette séparation des pouvoirs, la loi peut devenir un instrument d'oppression. Le philosophe américain John Rawls, dans *Théorie de la justice* (1971), rappelle que les droits de chaque personne sont inviolables, même au nom du bien-être collectif. Une loi peut donc être légale, tout en étant injuste, si elle sacrifie les droits d'une minorité.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

En France, l'idée que la loi est « l'expression de la volonté générale » a été posée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Mais cette égalité restait très limitée : les femmes, les esclaves, les colonisés en étaient exclus. Au XIX<sup>e</sup> siècle, des progrès apparaissent avec l'abolition de l'esclavage (1848) et les grandes lois républicaines sur la presse, l'école ou la liberté syndicale. Après 1945, la Constitution a placé les droits fondamentaux au sommet de la hiérarchie juridique. Le Conseil constitutionnel, surtout à partir de 1971, a renforcé cette logique en vérifiant que les lois respectent la Déclaration de 1789 et le Préambule de 1946.

En Nouvelle-Calédonie, l'histoire illustre les tensions entre légalité et justice. Le statut de l'indigénat de 1887 soumettait les Kanak à un régime d'exception : amendes, travail forcé, sanctions administratives décidées par l'autorité coloniale sans juge. Ces lois étaient publiées et légales, mais elles contredisaient les principes d'égalité et de justice. Après 1945, ce système a été aboli progressivement : la loi Lamine-Guèye de 1946 a attribué la citoyenneté française à tous les habitants des colonies et la loi Houphouët-Boigny a supprimé le travail forcé.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

La réforme du corps électoral en 2024 a été adoptée légalement par le Parlement pour élargir le droit de vote aux élections provinciales. Mais elle a été rejetée par une partie importante de la population kanak qui y voyait une menace pour son poids politique. Cet exemple montre qu'une loi peut être conforme à la Constitution et pourtant perçue comme injuste. L'accord dit de Bougival, signé en 2025, a tenté d'apporter une réponse : il propose de créer une nationalité calédonienne en plus de la nationalité française, reconnaît des symboles comme un nom ou un drapeau et redéfinit le corps électoral pour tenir compte des réalités historiques et culturelles locales.

D'autres penseurs permettent d'élargir la réflexion. Alexis de Tocqueville a montré que la loi n'est juste que si elle s'enracine dans une culture politique vivante et un esprit de liberté (*De la démocratie en Amérique*, 1835). Norberto Bobbio, philosophe italien, au XX<sup>e</sup> siècle, insiste sur l'importance des procédures : une loi n'est pas seulement jugée sur son contenu mais aussi sur la manière dont elle est élaborée et contrôlée (*L'âge des droits*, 1990). Le philosophe-sociologue allemand Jürgen Habermas souligne que la loi ne peut être légitime que si elle résulte d'une délibération ouverte à tous les citoyens (*Théorie de l'agir communicationnel*, 1981). Ces idées éclairent la situation calédonienne : une loi votée à Paris sans consensus local peut être légale, mais manquer de légitimité et apparaître injuste.

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE PREMIÈRE ?

Thèmes principaux	Objectifs visés
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Les enjeux de la cohésion sociale</li><li>2. Les institutions démocratiques et leur fonctionnement</li><li>3. Les médias et l'opinion publique</li></ol>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Analyser les facteurs contribuant à la cohésion et aux tensions sociales.</li><li>- Comprendre le rôle et le fonctionnement des institutions démocratiques.</li><li>- Développer un esprit critique face aux médias et à l'information.</li></ul>

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE PREMIÈRE ?

Thématisques	Notions	Philosophes	Questions possibles pour interroger les lycéens
Cohésion sociale et valeurs	Solidarité Fraternité Justice sociale Redistribution	Rousseau Emmanuel Levinas John Rawls	La fraternité est-elle un devoir moral ou un idéal politique ?
Égalité femmes-hommes	Égalité de genre violences sexistes Stéréotypes Préjugés	Simone de Beauvoir Judith Butler Olympe de Gouges	L'égalité peut-elle ignorer les différences ?
Lutte contre les discriminations	Discriminations Société inclusive	Amartya Sen Martha Nussbaum Frantz Fanon	Comment construire une société juste en tenant compte des vulnérabilités ?

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE PREMIÈRE ?

Thématisques	Notions	Philosophes	Questions possibles pour interroger les lycéens
Racisme et discours de haine	Racisme Antisémitisme Haine anti-LGBT Lois Gayssot et Pleven	Hannah Arendt Albert Memmi Aimé Césaire	Le racisme est-il une ignorance ou une construction sociale ?
Pluralisme et laïcité	Liberté de conscience Coexistence des croyances Neutralité	John Locke Charles Taylor Paul Ricœur	Faut-il tolérer l'intolérance ? Peut-on concilier pluralisme culturel et unité nationale ?
République, nation et patriotisme	Indivisibilité Unité nationale République démocratique Patriotisme constitutionnel	Jürgen Habermas Rousseau Montesquieu	Qu'est-ce qu'un patriotisme constitutionnel ?

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE PREMIÈRE ?

Thématisques	Notions	Philosophes	Questions possibles pour interroger les lycéens
Décentralisation et diversité des territoires	Décentralisation Collectivités locales Statut	Tocqueville Cornelius Castoriadis	L'autonomie locale affaiblit-elle ou renforce-t-elle la démocratie ?
Nationalité et citoyenneté	Droit du sol et du sang Nationalité française Citoyenneté française, européenne et calédonienne	Aristote Étienne Balibar Dominique Schnapper	Être citoyen, est-ce seulement avoir des droits ?
Mémoires, histoire et identité nationale	Devoir de mémoire Conflits mémoriels	Paul Ricœur Maurice Halbwachs Pierre Nora	Faut-il se souvenir pour mieux vivre ensemble ?

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE PREMIÈRE ?

Thématisques	Notions	Philosophes	Questions possibles pour interroger les lycéens
Défense, sécurité nationale et engagement citoyen	Terrorisme Cybersécurité Défense globale SNU RSMA	Machiavel Thomas Hobbes Michael Walzer	Peut-on concilier sécurité nationale et liberté individuelle ?
Société numérique et désinformation	Guerres hybrides Enjeux numériques Désinformation	Michel Foucault Shoshana Zuboff Byung-Chul Han	Sommes-nous libres dans un monde de surveillance et d'algorithmes ?

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE CE PROGRAMME ?

ACTIVITÉ	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE
Micro-trottoir citoyen	Interroger les représentations de l'égalité ou de la solidarité	Enregistrements ou vidéos sur une question : Que signifie être solidaire ? Puis analyse en classe
Capsule vidéo sur une discrimination	Mobiliser la parole et les émotions des élèves	Écriture de script, tournage, montage, diffusion possible lors de la Journée E3E
Parcours d'engagement citoyen	Identifier les formes d'engagement concret	Rencontre avec des associations locales, carte mentale des formes d'engagement en NC et dans le monde
Participer à un concours scolaire sur la citoyenneté « Concours Clémenceau »	Réaliser une production à partir d'une thématique sur les grands principes de l'engagement et des valeurs républicaines communes partagées entre jeunes et forces de l'ordre.	Découverte des missions des forces de sécurité de l'État et des métiers à travers des ateliers.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME DE PREMIÈRE GT ?

### Partie 1 – Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale (9h)

**Contenu d'enseignement :** « *En mettant en avant les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, la devise de la République française, comme l'article premier de la Constitution, indiquent que la Nation est porteuse d'un projet social. Celui-ci implique à la fois de lutter contre toutes les formes d'inégalité et de tisser des liens étroits de solidarité entre les citoyens.* »

**Approche philosophique :** cohésion sociale et valeurs : sur quoi fonder la cohésion sociale ?

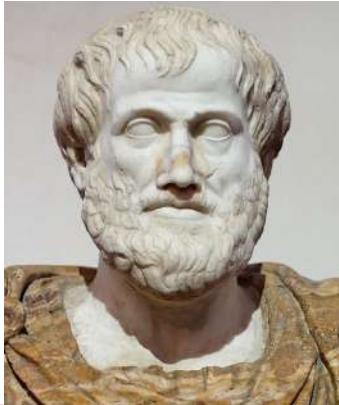
- à partir de philosophes de l'Antiquité, des Lumières et contemporain

**Démarche pédagogique :**

- objectifs
- mise au point scientifique
- activité à partir d'un questionnement sous forme d'une carte mentale
- temps de réflexion en commun
- Prolongements possibles
- bilan sous forme de carte mentale des notions

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE CE PROGRAMME PAR UNE ENTRÉE PHILOSOPHIQUE ?

### La cohésion sociale et les valeurs : « sur quoi fonder la cohésion sociale ? »



**Aristote**  
*Politique*  
(IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C)



**Jean-Jacques Rousseau**  
*Du contrat social*  
(1762)

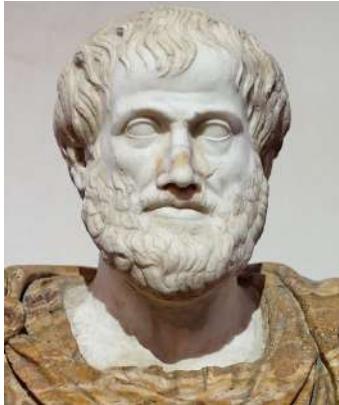


**Jürgen Habermas**  
*De l'Éthique de la discussion*  
(1991)

« Se formant pour permettre de vivre, la cité permet, une fois qu'elle existe, de bien vivre. »

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE CE PROGRAMME PAR UNE ENTRÉE PHILOSOPHIQUE ?

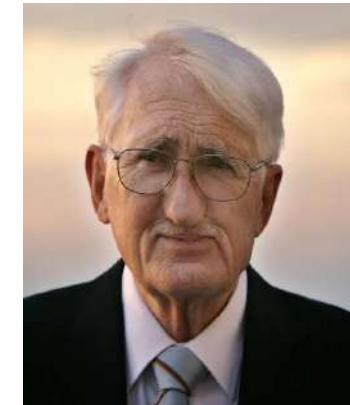
### La cohésion sociale et les valeurs : « sur quoi fonder la cohésion sociale ? »



**Aristote**  
*Politique*  
(IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C)



**Jean-Jacques Rousseau**  
*Du contrat social*  
(1762)

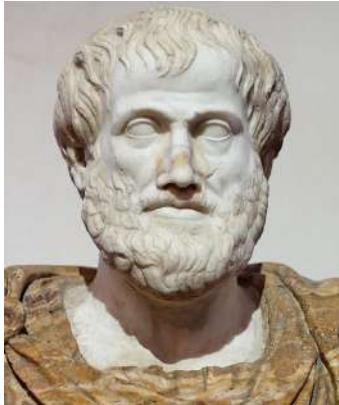


**Jürgen Habermas**  
*De l'Éthique de la discussion*  
(1991)

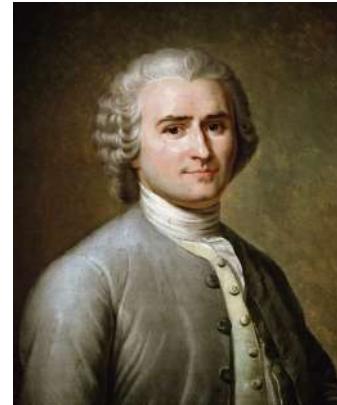
« Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé... »

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE CE PROGRAMME PAR UNE ENTRÉE PHILOSOPHIQUE ?

### La cohésion sociale et les valeurs : « sur quoi fonder la cohésion sociale ? »



**Aristote**  
*Politique*  
(IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C)



**Jean-Jacques Rousseau**  
*Du contrat social*  
(1762)



**Jürgen Habermas**  
*De l'Éthique de la discussion*  
(1991)

« Seules peuvent prétendre à la validité les normes susceptibles de recevoir l'adhésion de tous les intéressés en tant que participants à une discussion pratique. »

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE COHÉSION SOCIALE ET VALEURS ?

### La cohésion sociale et ses valeurs :

#### Objectifs

- Faire prendre conscience de la pluralité de nos appartенноances (familiales, culturelles, sociales, territoriales, citoyennes).
- Montrer que ces identités multiples ne s'opposent pas mais peuvent se compléter.
- Travailler à la fois l'idée d'identités plurielles développée par Kwame Anthony Appiah et la notion de « destin commun » (Jean-Marie Tjibaou + préambule de l'Accord de Nouméa).

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE COHÉSION SOCIALE ET VALEURS ?

### Mise au point scientifique

#### La cohésion sociale et ses valeurs : « la loi est-elle toujours juste ? »

La cohésion sociale désigne la capacité d'une société à tenir ensemble des groupes humains divers en leur offrant des repères communs et des mécanismes d'inclusion. En France, cette cohésion s'appuie sur les valeurs de la République, héritées de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et inscrites dans la Constitution : liberté, égalité, fraternité, auxquelles s'ajoutent la laïcité, l'État de droit et la souveraineté nationale.

L'attachement à ces principes correspond à ce que Jürgen Habermas a nommé un « patriotisme constitutionnel » (*Droit et démocratie*, 1992) qui implique que ces valeurs ne soient pas seulement proclamées mais vécues et débattues. La citoyenneté, qui donne accès à des droits et à la participation politique, s'inscrit dans cette perspective. Elle s'exprime en France à travers une communauté nationale ouverte, fondée à la fois sur le droit du sol, le droit du sang et la possibilité de naturalisation. Depuis 1992, elle est complétée par une citoyenneté européenne : réflexion de Jacques Delors sur une « fédération d'États-nations » (*Mémoires*, 2004).

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE COHÉSION SOCIALE ET VALEURS ?

Les valeurs et la citoyenneté se construisent aussi par le rapport à l'histoire et aux mémoires. Paul Ricoeur a rappelé que la mémoire est fidèle et sélective (*La mémoire, l'histoire, l'oubli*, 2000) ce qui explique que les souvenirs puissent unir ou diviser. L'historien Pierre Nora a souligné l'importance des « lieux de mémoire » comme points de cristallisation d'une identité commune (*Les Lieux de mémoire*, 1984-1992). On distingue ainsi un devoir de mémoire, qui impose une obligation normative de se souvenir, d'un travail de mémoire, critique et partagé, capable de nourrir une culture démocratique.

Historiquement, la France a cherché à renforcer cette cohésion par plusieurs leviers. L'intégration républicaine du XIX<sup>e</sup> siècle, incarnée dans l'École de Jules Ferry (*Discours à la Chambre des députés*, 1882), le suffrage universel et le service militaire, visait à forger une identité commune. Après 1945, l'État social est venu cimenter la solidarité nationale, dans l'esprit de la réflexion de Pierre Rosanvallon sur l'« État-providence » (*La Crise de l'État-providence*, 1981). La décentralisation engagée en 1982 a ouvert la voie à une reconnaissance de la diversité culturelle, ce que reconnaît la Constitution en faisant des langues régionales un patrimoine de la France. Dans le même temps, la multiplication des commémorations a suscité des débats sur la manière de transmettre et de partager l'histoire, débats que François Hartog éclaire en distinguant différents régimes d'historicité (*Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, 2003).

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE COHÉSION SOCIALE ET VALEURS ?

En Nouvelle-Calédonie, la question de la cohésion sociale prend une dimension singulière. Le cadre institutionnel combine l'indivisibilité de la République avec une forte autonomie des provinces et de la collectivité « Nouvelle-Calédonie ». L'Accord de Nouméa (1998) a introduit une citoyenneté calédonienne, conçue comme étape vers la construction d'un destin commun et a instauré une triple appartenance : calédonienne, française et européenne.

La diversité culturelle y est explicitement valorisée. Jean-Marie Tjibaou, en faisait le cœur de sa réflexion lorsqu'il affirmait la nécessité de conjuguer « enracinement » et « ouverture » (*La présence kanak*, 1996). L'enseignement des langues et cultures kanak illustre cette reconnaissance et participe à l'idéal d'un « peuple calédonien » en devenir. Cette perspective rejoint les réflexions du philosophe ghanéen Kwame Anthony Appiah sur les identités plurielles (*Cosmopolitanism: Ethics in a World of Strangers*, 2006) en soulignant la possibilité de concilier attachement local et appartenance plus large.

Les mémoires coloniales et les luttes indépendantistes, souvent douloureuses, peuvent nourrir des fractures, mais elles ouvrent aussi, si elles sont partagées et travaillées, à une réconciliation. Comme le note l'historien Benoît Carteron dans ses travaux sur l'histoire contemporaine du Pacifique (*Mémoire et identité en Océanie*, 2014), les mémoires locales peuvent devenir des leviers de cohésion lorsqu'elles sont mises en dialogue.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE COHÉSION SOCIALE ET VALEURS ?

Les enjeux de défense et de sécurité, en France comme en Nouvelle-Calédonie, participent également de cette cohésion. Le philosophe Raymond Aron avait montré que la sécurité nationale constitue une condition de la démocratie (*Paix et guerre entre les nations*, 1962). Aujourd’hui, face au terrorisme, aux cyberattaques et aux guerres hybrides, l’État développe des dispositifs comme le service national universel (SNU), le service militaire adapté (SMA) ou les classes de défense (CDSG) qui visent aussi à renforcer l’engagement civique. En Nouvelle-Calédonie, les forces armées jouent un rôle dans la sécurité régionale, mais aussi dans l’insertion de la jeunesse, en cohérence avec les réflexions de Marcel Gauchet sur la place de l’État comme garant du lien social (*La démocratie contre elle-même*, 2002).

Pour finir, la cohésion sociale est fragilisée par de nouveaux défis : inégalités croissantes, discriminations persistantes, défiance envers les institutions, circulation des infox et polarisation numérique. Face à cela, l’École demeure un lieu central pour enseigner le débat démocratique et ancrer les valeurs républicaines dans des pratiques vivantes. Comme l’écrivait Condorcet dans son *Rapport sur l’instruction publique* (1792), l’éducation est l’instrument par excellence pour former des citoyens éclairés, capables de raisonner ensemble malgré leurs différences. C’est dans cet esprit qu’en France comme en Nouvelle-Calédonie, l’EMC peut aider à transformer des tensions en ressources et à fonder une cohésion partagée sur des valeurs communes.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE COHÉSION SOCIALE ET VALEURS ?

### La cohésion sociale et ses valeurs :

« Qui suis-je ? »

« À quelles communautés, petits ou grands groupes, est-ce que j'appartiens ? »

On rappelle que chacun peut avoir plusieurs identités en même temps : une identité familiale, culturelle, locale, nationale, européenne, et même mondiale.

On peut illustrer cette idée en citant Appiah :

**« Nous sommes citoyens d'un monde de semblables,  
mais chacun avec ses différences » (2006).**

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE COHÉSION SOCIALE ET VALEURS ?

Chaque élève reçoit une feuille (ou utiliser un outil numérique type Simplemind ou Canva) pour construire sa carte des identités et appartenances.

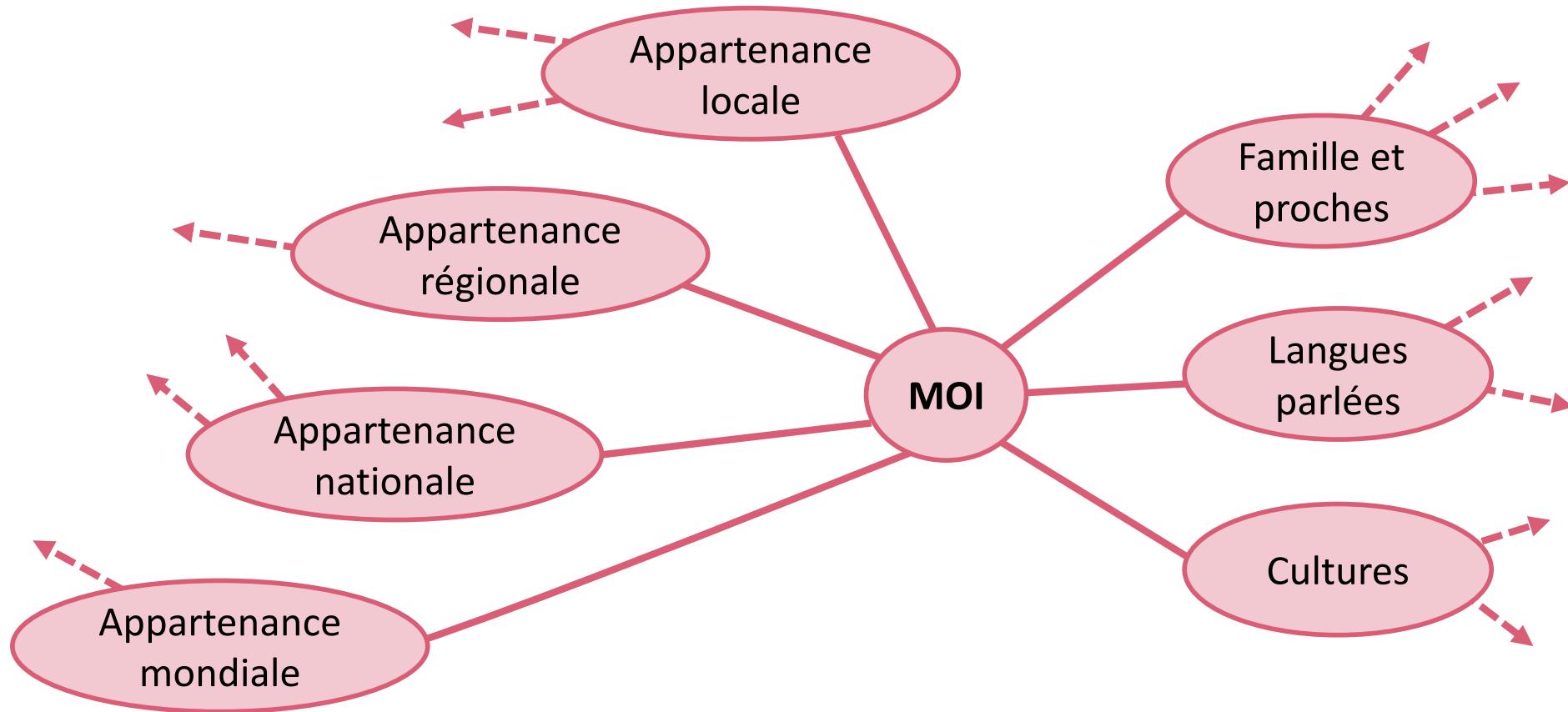
Au centre : « Moi »

Autour : cercles ou branches représentant différentes dimensions :

- famille et proches : rôle d'enfant, de frère/sœur...
- langue(s) parlée(s) : français, drehu, nengone, futunien, breton...
- culture(s) : kanak, caldoche, wallisienne, javanaise...
- appartenance locale : village, tribu, quartier, province
- appartenance nationale : citoyenneté française, calédonienne
- appartenance régionale : Pacifique, Océanie, îles du Pacifique
- appartenance mondiale : humanité, causes universelles : climat, droits humains...

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE COHÉSION SOCIALE ET VALEURS ?

Chaque élève reçoit une feuille (ou utiliser un outil numérique type Simplemind, Canva) pour construire sa carte des identités et appartenances.



## COMMENT METTRE EN ŒUVRE COHÉSION SOCIALE ET VALEURS ?

### Mise en commun collective

- Afficher les cartes au tableau ou les déposer sur des tables.
- Demander aux élèves de repérer des différences (diversité linguistique ou culturelle, parcours familiaux)
- Faire repérer les points communs (tous parlent français, vivent en Nouvelle-Calédonie, partagent certains goûts ou engagements).
- Créer une carte collective de la classe qui rassemble toutes les appartennances relevées.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE COHÉSION SOCIALE ET VALEURS ?

### Temps réflexif

- Discussion guidée :
  - Qu'est-ce qui fait notre diversité ?
  - Qu'est-ce qui nous unit malgré nos différences ?
  - Comment ces identités multiples peuvent-elles enrichir la cohésion sociale ?
- Évoquer la pensée de Tjibaou : l'importance de l'« enracinement » (attachement à ses racines) et de l'« ouverture » (dialogue avec les autres).
- Pour Appiah : nos identités sont multiples et peuvent coexister. C'est cette pluralité qui rend possible la cohésion sociale dans un monde globalisé.

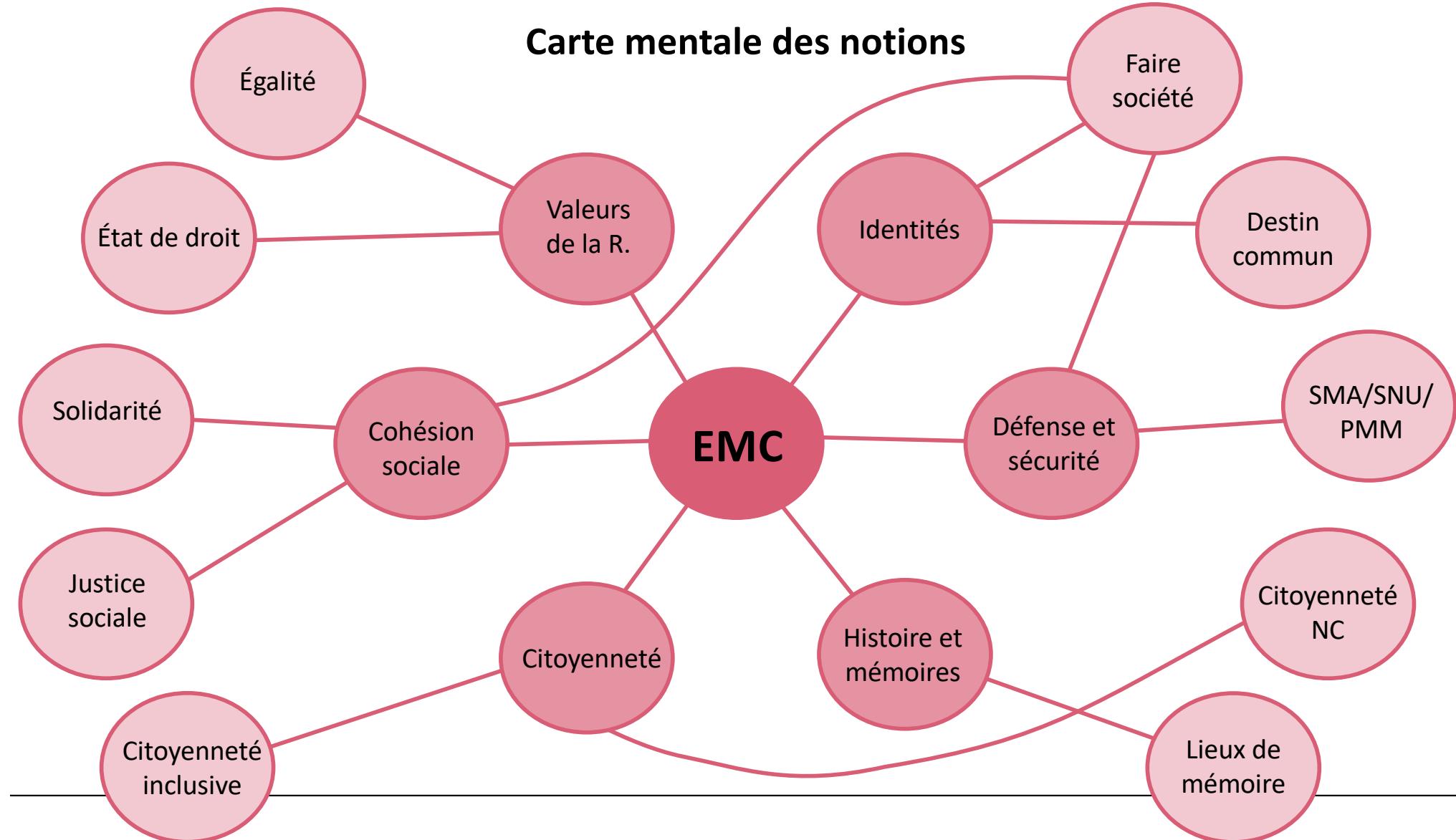
## COMMENT METTRE EN ŒUVRE COHÉSION SOCIALE ET VALEURS ?

### Prolongements

- Exposer les cartes des identités et des appartenances au CDI avec une présentation des idées de Tjibaou et Appiah.
- Réaliser une StoryMap avec ArcGIS/Géorep.nc

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE COHÉSION SOCIALE ET VALEURS ?

Carte mentale des notions



## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME DE PREMIÈRE GT ?

### Partie 2 – La République et la Nation (9h)

**Contenu d'enseignement :** « *dans la République française, la communauté nationale est une communauté ouverte marquée par la possibilité d'acquérir la nationalité française (distinction du droit du sang et du droit du sol) comme par l'existence d'une citoyenneté européenne.* »

**Approche philosophique :** nationalité et citoyenneté : peut-on appartenir à plusieurs communautés politiques à la fois ?

- un penseur de l'Antiquité
- un philosophe des Lumières
- un philosophe contemporain

**Démarche pédagogique :**

- objectif
- corpus documentaire : textes amenant à une réflexion philosophique, textes de lois
- activité sous forme de tableau récapitulatif pour croiser les idées
- exemples de sujets pour débattre en classe
- une mise au point scientifique.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE CE PROGRAMME PAR UNE ENTRÉE PHILOSOPHIQUE ?

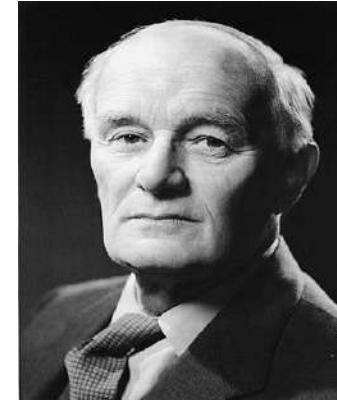
### Nationalité et citoyenneté



**Diogène de Sinope**  
*Vies, doctrines et sentences  
des philosophes illustres  
vers (200-250 apr. J.-C.)*



**Jean-Jacques  
Rousseau**  
*Du contrat social*  
(1762)



**Thomas Humphrey  
Marshall**  
*Citizenship and Social  
Class* (1950)

« *Je suis citoyen du monde.* »

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE CE PROGRAMME PAR UNE ENTRÉE PHILOSOPHIQUE ?

### Nationalité et citoyenneté



**Diogène de Sinope**

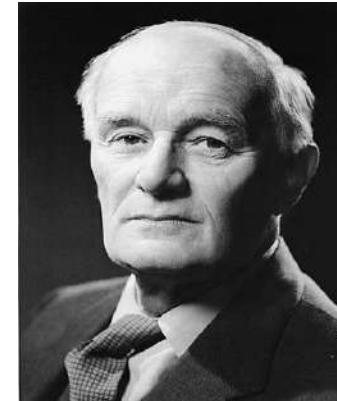
*Vies, doctrines et sentences  
des philosophes illustres  
vers (200-250 apr. J.-C.)*



**Jean-Jacques**

**Rousseau**

*Du contrat social*  
(1762)



**Thomas Humphrey**

**Marshall**

*Citizenship and Social  
Class* (1950)

« *L'homme est né libre, et partout il est dans les fers.* »

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE CE PROGRAMME PAR UNE ENTRÉE PHILOSOPHIQUE ?

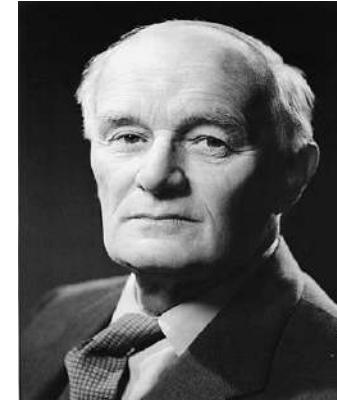
### Nationalité et citoyenneté



**Diogène de Sinope**  
*Vies, doctrines et sentences  
des philosophes illustres  
vers (200-250 apr. J.-C.)*



**Jean-Jacques  
Rousseau**  
*Du contrat social  
(1762)*



**Thomas Humphrey  
Marshall**  
*Citizenship and Social  
Class (1950)*

« *La citoyenneté est un statut accordé à ceux qui sont membres à part entière d'une communauté. Tous ceux qui possèdent ce statut sont égaux en ce qui concerne les droits et les devoirs dont il est investi.* »

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

**Nationalité et citoyenneté :**

**« Peut-on appartenir à plusieurs communautés politiques à la fois ? »**

### Objectif

- Comprendre comment les textes de Rousseau et Renan éclairent les notions de citoyenneté et nationalité dans la République française et en Nouvelle-Calédonie.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

### Nationalité et citoyenneté : « Peut-on appartenir à plusieurs communautés politiques à la fois ? »

« Je suppose les hommes parvenus à ce point où les obstacles qui nuisent à leur conservation dans l'état de nature l'emportent, par leur résistance, sur les forces que chaque individu peut employer pour se maintenir dans cet état. Alors, cet état primitif ne peut plus subsister, et le genre humain périrait s'il ne changeait sa manière d'être.

Or, comme les hommes ne peuvent engendrer de nouvelles forces, mais seulement unir et diriger celles qui existent, ils n'ont plus d'autre moyen de se conserver qu'en formant, par agrégation, une somme de forces qui puisse l'emporter sur la résistance, les mettre en mouvement par un seul mobile, et les faire agir de concert.

Cette somme de forces ne peut naître que du concours de plusieurs ; mais la force et la liberté de chaque homme étant les premiers instruments de sa conservation, comment les engagera-t-il sans se nuire, et sans négliger les soins qu'il se doit ?

Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution.

Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant : tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution.

Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons chaque membre comme partie indivisible du tout. »

Source : Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, Livre I, chapitre 6, 1762.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

### Nationalité et citoyenneté : « Peut-on appartenir à plusieurs communautés politiques à la fois ? »

« Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel.

L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis.

L'homme, Messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple.

Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune.

L'existence d'une nation est (pardonnez-moi cette métaphore) un plébiscite de tous les jours, comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle de vie. »

Source : Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Conférence prononcée à la Sorbonne, 1882.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

**Nationalité et citoyenneté :**

**« Peut-on appartenir à plusieurs communautés politiques à la fois ? »**

### Questions

**1.** Relever les mots-clés ou idées importantes qui apparaissent :

- contrat/pacte
- volonté/choix
- héritage/passé commun
- mémoire collective/sacrifices partagés

**2.** Associer chaque idée à l'une ou aux deux notions : citoyenneté ou nationalité.

**3.** Qu'est-ce qui fait qu'on « appartient » à une communauté politique ?

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

### Nationalité et citoyenneté :

« Peut-on appartenir à plusieurs communautés politiques à la fois ? »

Idées principales	Rousseau	Renan	Lien avec citoyenneté	Liens avec nationalité
Contrat/Pacte	Contrat social : les individus s'unissent volontairement sous la volonté générale.		La citoyenneté est un engagement volontaire à participer à la vie commune.	
Volonté/Choix	Volonté d'obéir à soi-même à travers la loi commune.	« Plébiscite de tous les jours » : le désir de continuer à vivre ensemble.	Le citoyen actif choisit de faire d'un corps politique.	Une nation existe parce que ses membres veulent en faire partie.
Héritage/Passé		Une nation repose sur un og passé de sacrifices et de gloires.		La nationalité se transmet : droit du sang, droit du sol, continuité historique.
Mémoire collective		Soouvenirs communs, mémoire des sacrifice fondent la solidarité.	Sert de ciment à la vie citoyenne (mémoire de la Révolution, des accords en NC).	Définit l'identité collective et l'appartenance à une nation.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

**Nationalité et citoyenneté : « Peut-on appartenir à plusieurs communautés politiques à la fois ? »**

### Nationalité française

Art. 18 : « Est Français l'enfant dont l'un des parents au moins est Français »

Art. 21-7 : « Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité si, à cette date, il a eu sa résidence habituelle en France pendant cinq années... »

Source : *Code civil*, articles 18 et 21-7.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

**Nationalité et citoyenneté : « Peut-on appartenir à plusieurs communautés politiques à la fois ? »**

### Citoyenneté européenne

« Il est institué une citoyenneté de l’Union. Est citoyen de l’Union toute personne ayant la nationalité d’un État membre.

La citoyenneté de l’Union s’ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas.

Les citoyens de l’Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par les traités. Ils ont, entre autres :

le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres,

le droit de vote et d’éligibilité aux élections municipales et au Parlement européen dans l’État membre où ils résident,

le droit de bénéficier, sur le territoire d’un pays tiers où leur État membre n’est pas représenté, de la protection des autorités diplomatiques et consulaires de tout État membre,

le droit de pétitionner le Parlement européen et de s’adresser au Médiateur européen. »

Source : *Traité de Maastricht*, article 20 du TFUE (ancien article 17 du Traité sur le fonctionnement de l’UE), 1992.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

**Nationalité et citoyenneté : « Peut-on appartenir à plusieurs communautés politiques à la fois ? »**

### Citoyenneté calédonienne

*« Le corps électoral appelé à se prononcer sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie est constitué des populations durablement établies. »*

Source : Préambule de l'Accord de Nouméa, 05 mai 1998.

Art. 4. *« La citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie est reconnue aux personnes qui, à la date du scrutin d'autodétermination, étaient admises à participer au vote, ainsi qu'à leurs descendants. Elle est également reconnue aux personnes qui ont dix années de résidence en Nouvelle-Calédonie. »*

Source : Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999.

Art. 77. *« Pour les élections aux assemblées de province et au Congrès, le corps électoral est gelé, conformément aux dispositions de l'Accord de Nouméa. »*

Source : Loi constitutionnelle n° 2007-237 du 23 février 2007 relative au corps électoral pour l'élection des assemblées de province et du Congrès de la Nouvelle-Calédonie qui modifie l'article 77 de la Constitution.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

Échelle d'appartenance	Texte juridique de référence	Conditions d'appartenance	Droits principaux
Nationalité et citoyenneté française (échelle nationale)	Code civil (articles 18, 21-7)	<p>Droit du sang : est Français l'enfant dont un parent est Français.</p> <p>Droit du sol : un enfant né en France de parents étrangers peut devenir Français à 18 ans s'il a résidé 5 ans en France.</p>	Accès à la citoyenneté française : vote, éligibilité aux élections nationales et locales. Droits civils (de l'individu) et politiques (du citoyen).
Citoyenneté européenne (échelle supranationale)	Traité de Maastricht (article 20)	<p>Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre.</p> <p>Elle s'ajoute à la nationalité, ne la remplace pas.</p>	Libre circulation et séjour dans l'UE. Droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes dans l'État de résidence. Protection consulaire par tout État membre à l'étranger. Droit de pétition et recours au Médiateur européen.
Citoyenneté calédonienne (échelle locale)	Accord de Nouméa : préambule de 1998 et loi organique de 1999	<p>Citoyenneté fondée sur l'origine (inscription sur la liste électorale spéciale).</p> <p>Corps électoral géré pour les élections provinciales et consultations référendaires.</p>	Droit de vote aux élections provinciales et référendums liés à l'avenir de la NC. Participation à la construction d'un « destin commun » : emploi local, « peuple calédonien ».

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

### Nationalité et citoyenneté

#### Débats argumentés/Dilemmes moraux

- sur la superposition de plusieurs apparténances :
  - Peut-on appartenir à plusieurs communautés politiques à la fois ?
  - Avoir plusieurs citoyennetés, est-ce un privilège ou une contradiction ?
  - Peut-on être à la fois citoyen du monde et attaché à sa nation ?
- sur la situation singulière calédonienne :
  - La citoyenneté calédonienne : un outil pour construire un destin commun ou une citoyenneté incomplète ?
  - Pourquoi la citoyenneté calédonienne est-elle unique dans la République française ? Qu'est-ce que cela apporte, qu'est-ce que cela limite ?
  - Avoir une citoyenneté spécifique en Nouvelle-Calédonie : est-ce une chance pour protéger l'identité calédonienne ou un défi pour l'égalité républicaine ?

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE ?

### Nationalité et citoyenneté

#### Débats argumentés/Dilemmes moraux

- sur l'identité nationale et européenne :
  - Être Français, est-ce seulement hériter (droit du sang, mémoire collective) ou aussi vouloir appartenir à une communauté (« plébiscite de tous les jours ») ?
  - La citoyenneté européenne : un simple droit de circulation ou un véritable projet politique ?
  - La nation est-elle un héritage ou une volonté (Renan) ?
- sur la cohésion sociale :
  - Nos différences d'identité : une richesse ou un risque pour l'unité ?
  - Qu'est-ce qui nous unit malgré nos différences d'origine et de culture ?

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE TERMINALE ?

Thèmes principaux	Objectifs visés
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Les défis de la démocratie contemporaine</li><li>2. Les engagements civiques et politiques</li><li>3. Les enjeux éthiques et les sciences</li></ol>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Étudier les défis actuels auxquels sont confrontées les démocraties.</li><li>- Encourager la participation active et informée des élèves dans la vie civique et politique.</li><li>- Réfléchir aux implications éthiques des avancées scientifiques et technologiques.</li></ul>

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE TERMINALE ?

Thématisques	Notions	Philosophes	Questions possibles pour interroger les lycéens
<b>Le débat démocratique et l'éthique de la discussion</b>	Culture du débat, Éthique de la parole Confrontation des idées	Socrate Jürgen Habermas Paul Ricœur	Le débat est-il un moyen de convaincre ou de comprendre ?
<b>Opinion publique et médias</b>	Opinion publique Sondages Médias Réseaux sociaux	Tocqueville Noam Chomsky Pierre Bourdieu	L'opinion publique est-elle un reflet ou une construction des médias ?
<b>Partis politiques et société civile</b>	Pluralisme politique Engagement collectif Remise en cause des partis	Montesquieu Simone Weil Antonio Gramsci	Les partis sont-ils indispensables à la démocratie ?

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE TERMINALE ?

Thématisques	Notions	Philosophes	Questions possibles pour interroger les lycéens
Démocratie participative et citoyenneté active	Démocratie participative Engagement Représentation Démocratie scolaire	Cornelius Castoriadis John Dewey Étienne Balibar	Peut-on être citoyen sans participer ?
Société numérique et démocratie	Réseaux sociaux Algorithmes Débat numérique Désinformation	Michel Foucault Byung-Chul Han Shoshana Zuboff	Sommes-nous encore libres de débattre dans un monde numérique saturé ?
Déliberation dans les institutions	Légitimité Majorité Consensus Représentation Collégialité	Rousseau Hannah Arendt Montesquieu Claude Lefort	Une décision prise à la majorité est-elle forcément légitime ?

## QUE RETENIR DU NOUVEAU PROGRAMME DE TERMINALE ?

Thématisques	Notions	Philosophes	Questions possibles pour interroger les lycéens
Droit européen et processus démocratiques	Construction européenne Droit européen Subsidiarité Souveraineté partagée	Hans Kelsen Jean Monnet Habermas	L'Union européenne est-elle une démocratie ?
Droit international et ODD	ONU COP Développement durable Gouvernance mondiale	Kant Hans Jonas Vandana Shiva Edgar Morin	Qui doit décider pour la planète ?  Peut-on démocratiser les décisions mondiales ?

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE CE PROGRAMME ?

ACTIVITÉ	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE
Convention citoyenne simulée	S'initier à la démocratie participative	Organisation d'une convention (bioéthique, climat, logement), production d'avis, vote final
Jeu de rôle : négociation internationale (ONU ou COP)	Comprendre la complexité du droit international	Simulation avec délégations d'États sur un sujet (Objectifs de développement durable)
Analyse critique d'un débat médiatique	Travailler l'éthique du débat	Sélection d'un débat public (TV, radio, YouTube), grille d'analyse sur l'écoute, la posture, les arguments
Participer à un concours scolaire sur la citoyenneté « Découvrons notre constitution »	Appréhender, par une réflexion et un travail collectif, les grands principes constitutionnels.	Réalisation d'un travail collectif en classe entière ou en groupe : création d'un jeu, d'une vidéo, d'une exposition, d'une maquette, d'un livre.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME DE TERMINALE GT ?

### Partie 2 – La délibération dans les institutions néo-calédoniennes, nationales, européennes, internationales (9h)

**Contenu d'enseignement :** « *Dans les institutions, les représentants qui délibèrent trouvent leur légitimité dans l'élection ; dans le cadre institutionnel, toute délibération a vocation à se traduire par une décision (par consensus ou à la majorité). Le rôle du débat est en ce sens de fonder la légitimité de la décision prise.* »

**Approche philosophique :** la délibération dans les institutions : comment décider ensemble dans le respect de la liberté politique et du pluralisme ?

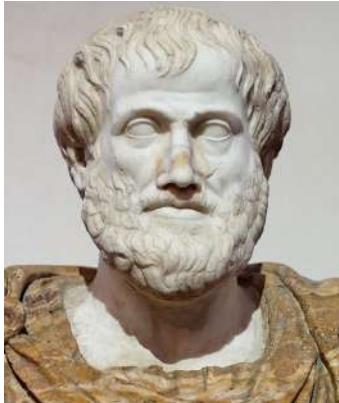
- à partir de philosophes de l'Antiquité, des Lumières et contemporain

**Démarche pédagogique :**

- objectifs
- corpus documentaire : textes philosophique, textes de lois, article de presse
- activité sous forme de schéma circulaire à partir du débat sur le nickel
- corpus (textes philosophiques, textes de lois, articles, photos) sur la collégialité
- questionnement : questions/réponses attendues
- exemples de sujets pour débattre en classe.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE CE PROGRAMME PAR UNE ENTRÉE PHILOSOPHIQUE ?

### Débat et pluralisme



**Aristote**  
*La Politique*  
(IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C)



**Charles de  
Montesquieu**  
*De l'esprit des lois*  
(1748)

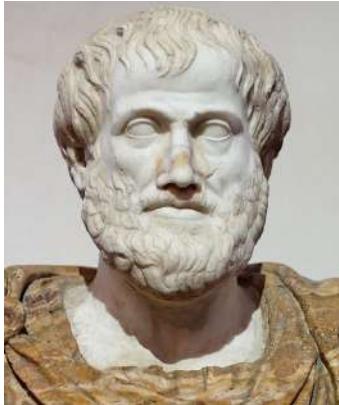


**Jürgen Habermas**  
*Droit et démocratie.*  
*Entre faits et normes*  
(1992)

« *L'homme est naturellement un animal politique, destiné à vivre en société. [...] La raison pour laquelle l'homme est un animal politique, [...] c'est que la nature, seule entre les animaux, lui a donné le don de la parole. [...] la parole a pour but de faire comprendre ce qui est utile ou nuisible, et par conséquent aussi le juste et l'injuste.* »

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE CE PROGRAMME PAR UNE ENTRÉE PHILOSOPHIQUE ?

### Débat et pluralisme



**Aristote**  
*La Politique*  
(IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C)



**Charles de  
Montesquieu**  
*De l'esprit des lois*  
(1748)

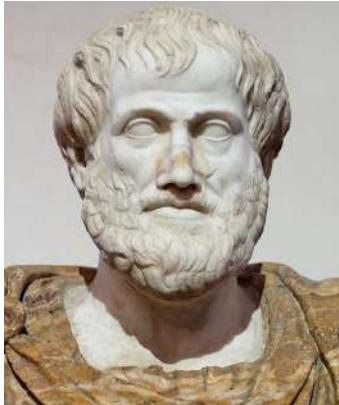


**Jürgen Habermas**  
*Droit et démocratie.*  
*Entre faits et normes*  
(1992)

« Il n'y a point de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutive. [...] Tout serait perdu si le même homme ou le même corps exerçait ces trois pouvoirs. [...] La liberté politique ne se trouve que dans les gouvernements modérés, où l'on ne peut abuser du pouvoir. [...] C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il faut que le pouvoir arrête le pouvoir. »

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE CE PROGRAMME PAR UNE ENTRÉE PHILOSOPHIQUE ?

### Débat et pluralisme



**Aristote**  
*La Politique*  
(IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C)



**Charles de  
Montesquieu**  
*De l'esprit des lois*  
(1748)



**Jürgen Habermas**  
*Droit et démocratie.  
Entre faits et normes*  
(1992)

« L'espace public ne se réduit pas à une simple arène médiatique ou à un lieu de confrontation d'intérêts particuliers. Il constitue un espace de délibération où se forment des convictions rationnelles, susceptibles de guider la production de normes justes. C'est seulement à travers cette circulation des arguments, cette confrontation d'options différentes, que peut se réaliser l'idéal d'une démocratie procédurale. »

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE CE PROGRAMME PAR UNE ENTRÉE PHILOSOPHIQUE ?

### La délibération dans les institutions

#### Objectifs

- Comprendre le principe de décision collective.
- Identifier les tensions inhérentes au modèle calédonien de collégialité.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions calédoniennes : la légitimité

« Il y a trois raisons intérieures, et donc trois fondements de la légitimité.

Premièrement, l'autorité de l'« éternel hier », c'est-à-dire des coutumes sanctifiées par une validité immémoriale et par l'habitude quotidienne de leur observation : c'est la domination traditionnelle.

Deuxièmement, l'autorité du don de grâce extraordinaire, de la dévotion entière à la personne et à ses qualités, à ce qu'elle révèle d'inhabituel, de héros, ou de caractère exemplaire : c'est la domination charismatique.

Troisièmement, la domination fondée sur la légalité, sur la croyance en la validité des règlements établis et en la compétence objective de ceux qui exercent la domination instituée par ces règlements : c'est la domination légale. »

Source : Max Weber, *Le Savant et le politique*, 1919.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions calédoniennes : la légitimité

« Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant : tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution. Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons chaque membre comme partie indivisible du tout. L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. »

Source : Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, Livre I, chapitre 8, 1762.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions calédoniennes : consensus ou majorité ?

« La volonté de la majorité doit, en règle générale, prévaloir. Sans cela, il ne peut y avoir d'organisation politique stable. Mais la démocratie véritable ne consiste pas simplement dans la suprématie de la majorité. Car si la majorité a le droit d'imposer sa décision, il faut aussi des garanties pour que les droits de la minorité soient protégés et respectés. L'opinion majoritaire ne doit pas devenir une tyrannie qui écrase toute opposition. Une société libre est celle où les minorités, même battues dans le vote, conservent leur place, leur expression et la possibilité d'influencer les décisions futures. »

Source : John Stuart Mill, *Considérations sur le gouvernement représentatif*, chapitre VIII, 1861.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions calédoniennes : consensus ou majorité ?

« Une norme n'est valide que si tous ceux qui peuvent être concernés y consentent librement après une discussion rationnelle. C'est dans la communication sans contrainte, où chacun peut exprimer ses arguments, que se forme un accord véritable. Le pouvoir de la meilleure argumentation, et non la contrainte ou l'autorité, doit décider. La légitimité d'une règle vient donc du processus délibératif qui a permis à tous les participants de la discuter et d'y consentir. »

Source : Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard (rééd.), 1981.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions calédoniennes : citoyenneté partagée, légitimité et liberté politique

« Il est aujourd’hui nécessaire de poser les bases d’une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d’origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun. »

« Les communautés qui vivent sur le Territoire ont acquis par leur participation à l’édification de la Nouvelle-Calédonie une légitimité à y vivre et à continuer de contribuer à son développement. »

Source : *Préambule de l’Accord de Nouméa*, [www.juridoc.gouv.nc](http://www.juridoc.gouv.nc), 05 mai 1998.

Arti. 4 : « Il est institué une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie dont bénéficient les personnes de nationalité française qui remplissent les conditions fixées à l’article 188. »

Art. 188 précise les conditions d’appartenance au corps électoral pour les élections du Congrès et des provinces : résider depuis une certaine date, 1994 (pour les référendums NC) ou 1998 (pour les provinciales) : droit du sol gelé ; être majeur après cette date avec au moins un parent inscrit : droit du sang.

Source : Loi organique du 19 mars 1999

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions calédoniennes : le nickel : un enjeu économique qui devient une question de démocratie

#### Un enjeu identitaire et politique

« Le nickel coule de la chaîne et des massifs, il coule aussi dans les veines des Néo-Calédoniens et fait battre leur cœur. Il fait partie de leur vie, de leur histoire et de leur destin... Mais aussi la clé du rééquilibrage et du partage des richesses issus des accords de Matignon [1988] puis de Nouméa [1998]. [...] »

#### Un enjeu économique et social

Ce secteur assure un quart des emplois directs et indirects. Le minerai est aussi crucial pour l'aval de la chaîne industrielle, puisqu'il entre dans la composition de l'acier inoxydable et des batteries automobiles. Mais son cours a dévissé de 45 % en 2023 et continue de se dégrader... [...] »

#### Un enjeu de souveraineté

Pour les indépendantistes, la maîtrise de cette ressource constitue le levier économique et social sur la voie de la pleine souveraineté. Les accords de Nouméa ont d'ailleurs transféré la compétence du nickel au gouvernement local. [...] »

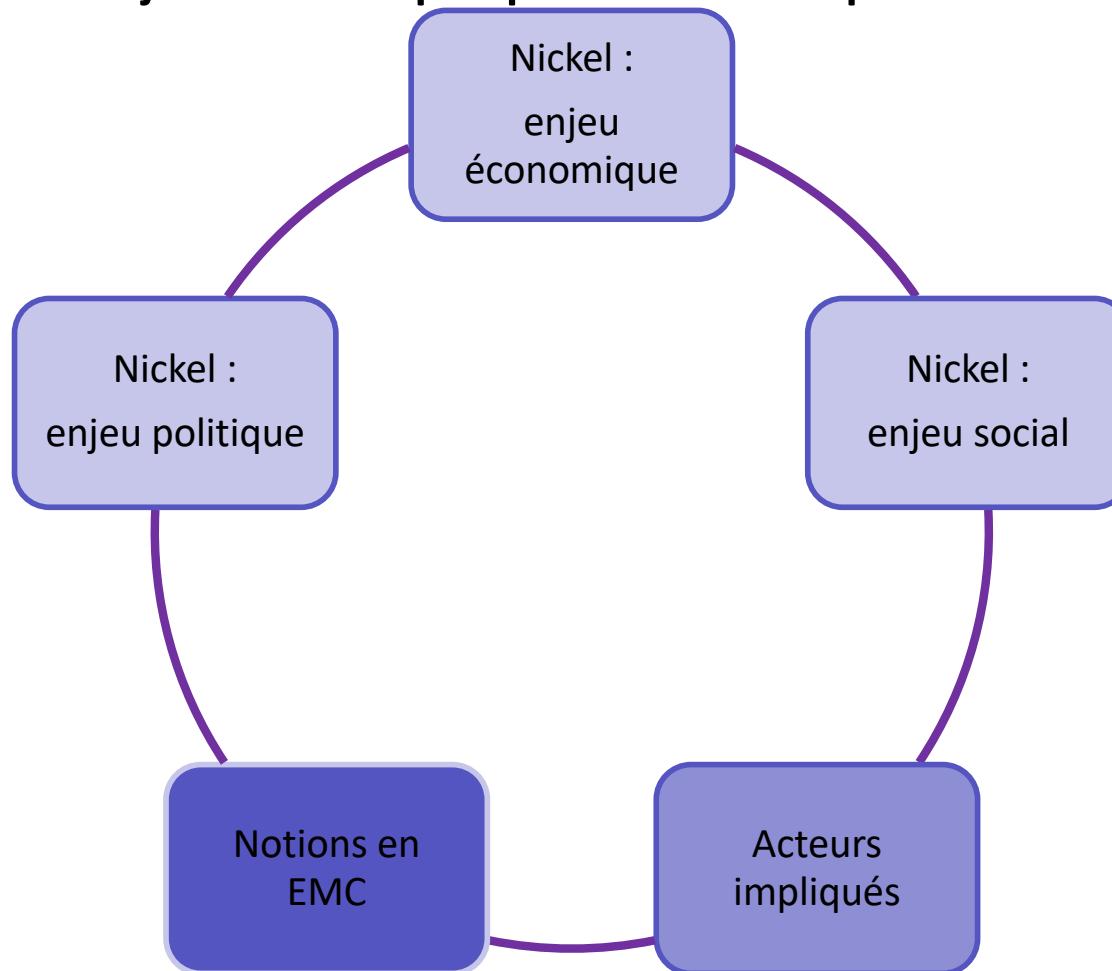
#### Un conflit de stratégies

Le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) a élaboré une “doctrine nickel” prévoyant la maîtrise de la ressource, l’arrêt des exportations de minerai brut et la prise de contrôle de la SLN... destinée à en finir avec ce que les indépendantistes considéraient comme de la prédateur coloniale. »

Source : Jean-Michel Bezat, « Le nickel en Nouvelle-Calédonie, un minerai essentiel pour l’archipel et pour les indépendantistes », *Le Monde*, 18 mai 2024.

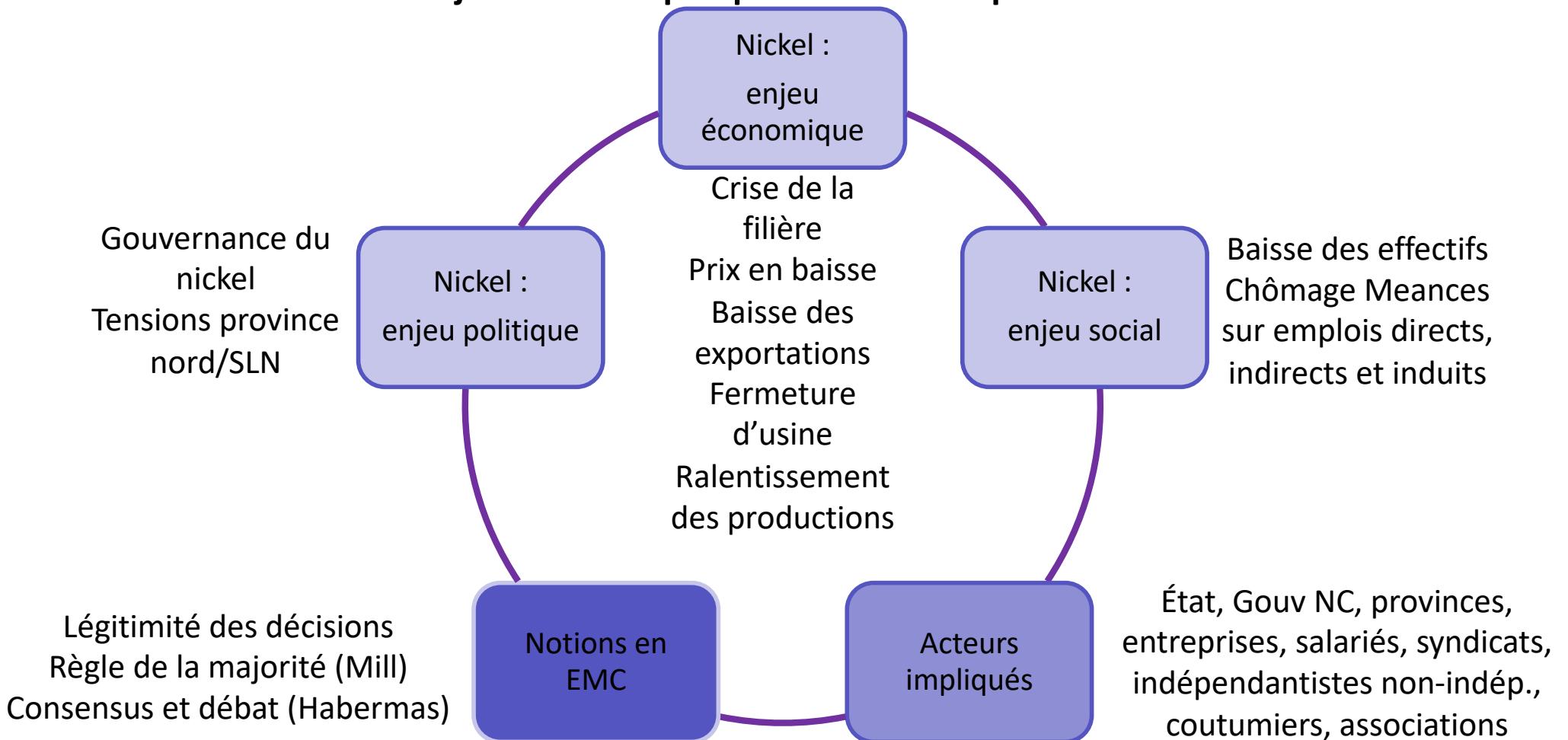
## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

**La délibération dans les institutions calédoniennes :  
le nickel : un enjeu économique qui devient une question de démocratie**



## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions calédoniennes : le nickel : un enjeu économique qui devient une question de démocratie



## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions calédoniennes : la collégialité

« Le sens du politique est la liberté. Et cela signifie que l'on vit dans une société où il est possible d'agir par la parole et la persuasion, et non par la violence ou la contrainte. La politique naît là où les hommes, au lieu de recourir à la force, se rassemblent pour discuter, échanger des arguments et tenter de se convaincre mutuellement. Le pouvoir véritable réside alors dans cette capacité collective à agir ensemble par le dialogue. »

Source : Hannah Arendt, *La crise de la culture*, Folio Essais, Gallimard (rééd.), 1961.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions calédoniennes : la collégialité

« C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser. Il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites.

Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.

Une constitution peut être libre lorsqu'aucun citoyen n'est contraint de faire ce que la loi n'ordonne pas, et de ne pas faire ce qu'elle permet. »

Source : Charles de Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Livre XI, chapitre 4, 1748.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions calédoniennes : la collégialité

« Conformément à l'accord de Nouméa, à valeur constitutionnelle, l'exécutif de la Nouvelle-Calédonie est un gouvernement collégial, élu par le congrès et responsable devant lui. Il est désigné à la proportionnelle par le congrès, sur proposition des groupes politiques de listes de candidats, membres ou non du congrès. [...] lorsqu'un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie cesse d'exercer ses fonctions, le candidat suivant de liste le remplace. »

Source : Loi organique n° 2011-870 du 25 juillet 2011 modifiant l'article 121 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions calédoniennes : la collégialité

« Le gouvernement collégial est l'un des éléments les plus innovants du statut actuel de la Nouvelle-Calédonie. C'est dans sa composition que cette institution est inédite et originale. En effet, dans l'esprit de l'Accord de Nouméa, et afin que ses signataires locaux bâtissent ensemble la Calédonie de demain, ses membres, de cinq à onze, sont élus par l'assemblée délibérante au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. [...] »

Le gouvernement représente donc sensiblement les mêmes tendances politiques que celles du Congrès et ainsi, majorité et minorité se côtoient au sein de l'exécutif. [...]

Le fonctionnement collégial du gouvernement se concrétise dans la disposition selon laquelle le gouvernement est chargé « collégialement et solidairement des affaires de sa compétence »

Source : Jacques Page in *101 mots pour comprendre les institutions de la Nouvelle-Calédonie*, sous la dir. de Jean-Yves Faber et François Garde, 2003.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions calédoniennes : la collégialité

« En Nouvelle-Calédonie, le gouvernement est « collégial ». Inscrit dans l'Accord de Nouméa, ce principe régit le fonctionnement de l'exécutif calédonien. [...] »

« *Ils ont piétiné la collégialité* », peut-on parfois entendre à propos des membres du gouvernement. Ou bien: « *Ils se cachent derrière la collégialité* ». Avec sa collégialité, conçue pour refléter la diversité des courants politiques du territoire, la Nouvelle-Calédonie incarne un exemple singulier de gouvernance politique, qui suscite néanmoins parfois des interrogations.

La proportionnelle, une spécificité calédonienne

Source : Béryl Ziegler, « La collégialité : un modèle unique sous tension », *La voix du Caillou*, 16 janvier 2025.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions calédoniennes : la collégialité



Source : site du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 2025.



Source : Thierry Perron, *Les Nouvelles-Calédoniennes*, 2021.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions

#### Questions

- 1.** Quelle est la signification d'un gouvernement collégial ?
- 2.** Comment cela garantit-il la représentation des minorités au sein de l'exécutif ?
- 3.** Quels peuvent être les avantages et les limites de ce mode décisionnel ?
- 4.** Comment le système gère-t-il l'absence ou la démission d'un membre ?
- 5.** Pourquoi certains considèrent-ils que la collégialité peut masquer des blocages ?
- 6.** En quoi ce système rappelle le principe de Montesquieu (éviter l'abus du pouvoir) ou Habermas (importance du débat) ?

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions

#### Questions

##### 1. Quelle est la signification d'un gouvernement collégial ?

Un gouvernement collégial signifie que les décisions sont prises collectivement (à la majorité) par l'ensemble de ses membres, sans attributions individuelles. Chaque membre anime et contrôle un domaine spécifique, mais tous sont responsables collectivement et solidairement des décisions prises. C'est une particularité institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie, inscrite dans l'Accord de Nouméa et la loi organique de 1999.

##### 2. Comment cela garantit-il la représentation des minorités au sein de l'exécutif ?

Le gouvernement reflète la composition politique du Congrès, car ses membres sont élus selon la représentation proportionnelle. Ainsi, majorité et minorité sont obligées de siéger ensemble au sein de l'exécutif. Cela facilite l'inclusion de toutes les sensibilités (indépendantistes comme non-indépendantistes) dans le processus décisionnel.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions

#### 3. Quels peuvent être les avantages et les limites de ce mode décisionnel ?

##### Avantages :

- Favorise la coopération et le consensus entre différentes tendances politiques.
- Évite la domination d'un seul camp, encourageant la stabilité.
- Chaque membre s'engage collectivement dans les décisions, ce qui renforce la cohésion et la légitimité.

##### Limites :

- Peut entraîner blocages ou lenteurs si les divergences sont trop fortes.
- Des critiques émergent : on peut « piétiner la collégialité » ou estimer qu'elle sert à masquer l'inaction.
- Le système peut devenir vulnérable : des démissions collectives sont parfois utilisées comme outil politique pour faire tomber le gouvernement.

#### 4. Comment le système gère-t-il l'absence ou la démission d'un membre ?

Si un membre démissionne, décède ou est empêché, il est remplacé par le suivant sur la liste électorale. Le gouvernement continue de fonctionner. Si aucun remplaçant n'est disponible ou si toute la liste démissionne, le gouvernement dans son ensemble est démissionnaire de plein droit. Un nouveau gouvernement doit être élu dans un délai fixé.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions

#### 5. Pourquoi certains considèrent-ils que la collégialité peut masquer des blocages ?

Certains partis dénoncent l'absence d'action concrète ou la lenteur des décisions en invoquant la collégialité comme justification. Ce mode de fonctionnement peut être un paravent pour éviter les critiques ou les choix difficiles.

Des démissions collectives sont parfois déclenchées pour protester contre un dysfonctionnement perçu, comme un déséquilibre politique ou la marginalisation d'un camp.

#### 6. En quoi ce système rappelle le principe de Montesquieu (éviter l'abus du pouvoir) ou Habermas (importance du débat) ?

Montesquieu : le pouvoir collégial empêche qu'un individu ou un camp monopolisent l'exécutif. Comme il écrivait : « pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que le pouvoir arrête le pouvoir. » En NC, la collégialité incarne une limitation mutuelle des pouvoirs.

Habermas : la collégialité encourage la démocratie délibérative : chaque membre doit argumenter, convaincre et agir dans un débat au sein du gouvernement. C'est un espace où la parole et la persuasion, plus que la force, fixent la légitimité des décisions. Faire vivre la collégialité, c'est incarner la démocratie comme acte de délibération publique.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA DÉLIBÉRATION DANS LES INSTITUTIONS ?

### La délibération dans les institutions

#### Débats argumentés/Dilemmes moraux

- En Nouvelle-Calédonie, faut-il privilégier le consensus ou la majorité pour renforcer la démocratie ?
- Faut-il privilégier la rapidité de décision (majorité) ou la recherche du consensus (collégialité) pour résoudre les crises actuelles en Nouvelle-Calédonie ?
- La démocratie calédonienne doit-elle continuer à reposer sur le consensus ou évoluer vers un système plus majoritaire ?

## QUELLES ÉVALUATIONS ?

**Débats argumentés/Dilemmes moraux/Débats réglés** : organisation de débats sur des sujets d'actualité pour développer l'argumentation et l'écoute.

**Études de cas** : analyse de situations concrètes pour illustrer les notions abordées.

**Projets collaboratifs** : réalisation de projets en groupe visant à promouvoir l'engagement citoyen et la responsabilité collective.

**Création d'un podcast** : « 2 minutes pour la démocratie » ou campagne anti-désinformation

## QUELLES RESSOURCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ?

Outil numérique	Lien	Usage en EMC
Lumni	<a href="https://www.lumni.fr/">https://www.lumni.fr/</a>	Consulter des ressources vidéo pour approfondir un thème d'EMC
CanoTech	<a href="https://www.reseau-canope.fr/canotech/">https://www.reseau-canope.fr/canotech/</a>	Accéder à des formations en ligne et à des ressources pédagogiques
ArcGis	<a href="https://storymaps.arcgis.com/">https://storymaps.arcgis.com/</a>	Créer des cartes interactives pour présenter une problématique citoyenne
Genially	<a href="https://genial.ly/">https://genial.ly/</a>	Concevoir des supports interactifs (Escape Game, présentations dynamiques)
Padlet	<a href="https://fr.padlet.com/">https://fr.padlet.com/</a>	Organiser un travail collaboratif et partager des productions d'élèves
Pharos	<a href="https://www.internet-signalement.gouv.fr/">https://www.internet-signalement.gouv.fr/</a>	Signaler des contenus illicites en ligne et réfléchir aux limites de la liberté d'expression
MaFamille Virtuelle	<a href="https://www.cnil.fr/fr/mafamillevirtuelle">https://www.cnil.fr/fr/mafamillevirtuelle</a>	Sensibiliser aux données personnelles et à la protection de la vie privée en ligne

## QUELLES RESSOURCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ?

Outil numérique	Lien	Usage en EMC
Éduthèque	<a href="https://edutheque.lumni.fr/">https://edutheque.lumni.fr/</a>	Accéder à des ressources institutionnelles validées (INA, BnF, CNRS)
CLEMI	<a href="https://www.clemi.fr/">https://www.clemi.fr/</a>	Former les élèves à l'esprit critique et à la lecture de l'information
Parlement des enfants	<a href="https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/parlement-enfants">https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/parlement-enfants</a>	Découvrir le fonctionnement démocratique en écrivant une proposition de loi
Kialo Edu	<a href="https://www.kialo-edu.com/">https://www.kialo-edu.com/</a>	Organiser des débats argumentés en ligne de façon structuré
Mentimeter	<a href="https://www.mentimeter.com/">https://www.mentimeter.com/</a>	Favoriser la participation en classe (sondages, nuages de mots, quiz)
Educ'Arte	<a href="https://educ.arte.tv/">https://educ.arte.tv/</a>	Utiliser des vidéos et créer des extraits annotés pour travailler un thème citoyen
Cartooning for Peace	<a href="https://www.cartooningforpeace.org/">https://www.cartooningforpeace.org/</a>	Analyser et débattre autour de caricatures de presse (liberté d'expression, tolérance)

## Notre école, faisons-la ensemble

